



DOCUMENT DE REFERENCE

2008/2009

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

En application de l'article L 621-8-1-I du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 09/02/2010 sous le numéro R.10-005. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

Titre	Intitulé	Page	Partie incorporée au rapport de gestion du 16 décembre 2009
1	Informations financières sélectionnées	3	N
2	L'activité du Groupe	9	O
3	L'actionariat de la société	31	O
4	Administration et gestion	35	O
5	Les conséquences sociales de l'activité	42	O
6	Les conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements	53	O
7	Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne	56	O
8	Comptes consolidés et annexe au 30/06/2009	64	O
9	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	94	O
10	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés	97	O
11	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne	101	O
12	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions	104	O
13	Comptes sociaux KINDY SA au 30/06/2009	106	O
14	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	120	O
15	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital	123	O
16	Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du DPS réservée aux adhérents d'un P.E.E	125	O
17	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital	127	O
18	Texte des résolutions votées lors de l'assemblée générale du 16/12/2009	130	N
19	Personnes responsables	140	N
20	Contrôleurs légaux des comptes	141	O
21	Informations complémentaires	143	N
22	Tableau de concordance	150	N

I

**INFORMATIONS
FINANCIERES
SELECTIONNEES**

1-Agrégats activités poursuivies ^{1 2 3}

Sauf avis contraire, les chiffres figurant dans le présent document sont présentés en milliers d'euros

	1er semestre 2009/2010 31.12.2009 (non audité)	1er semestre (n-1) 31.12.2008		Annuels 30.06.2009	Annuels 30.06.2008	Annuels 30.06.2007
Chiffre d'Affaires	19 940	20 056		40 080	40 261	42 374
Résultat Opérationnel Courant		707		411	1 342	1 967
Résultat Opérationnel		797		319	824	2 138
Résultat Net		124		-409	-1 793	1 076
Capacité d'Autofinancement		674		-32	-1 267	1 394
Dettes Financières LT	1 577	2 012		1 321	2 825	4 095
Dettes Financières CT	5 118	4 813		4 810	3 816	3 599
-(Trésorerie)	-1 097	-2 324		-1 213	-2 141	-3 010
Endettement Financier Net	5 598	4 501		4 918	4 500	4 684

¹ Les agrégats les plus pertinents en terme d'information financière sont désormais ceux ne tenant pas compte des contributions des activités cédées et abandonnées Baby Love, Mariner, Contim, Sovema, Kindy Polska et GBB Tunisie.

² Dans les 3 exercices présentés sur le compte de résultat de la page 6 et le tableau de flux de trésorerie de la page 7, les activités abandonnées suivantes ont été isolées et ce conformément aux normes IFRS en vigueur (retraitement du compte de résultat et du tableau de flux des périodes antérieures comme si les activités abandonnées avaient satisfait aux critères d'une activité abandonnée) : Société Mariner dont le fonds de commerce a été cédé le 18 mars 2008 et dont l'actif net est en cours de liquidation (ainsi que ses filiales Société Commerciale de la Maille et Mariner Italie), Société Baby Love cédée le 15 novembre 2008, Société Kindy Polska dont l'activité a été arrêtée le 01 juillet 2008, et les sociétés Contim, Sovema, et GBB tunisie en cours de liquidation.

³ Les données financières du 1^{er} semestre 2009/2010 feront l'objet d'un communiqué le 15 février 2010

2- Bilan consolidé

ACTIF	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	837	887	1 860
Autres immobilisations incorporelles	4 527	4 616	4 603
Immobilisations corporelles	1 252	2 301	2 587
Titres mis en équivalence	44	30	
Autres actifs non-courants	71	69	100
Actifs d'impôt non courants			14
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	6 731	7 903	9 164
ACTIFS COURANTS			
Stocks	9 441	10 029	14 966
Créances clients	7 697	8 854	12 965
Autres actifs courants	2 719	1 718	4 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 375	2 744	2 827
Actifs classés comme détenus en vue de la vente ¹	4 291	6 347	
TOTAL ACTIFS COURANTS	25 523	29 692	35 020
TOTAL ACTIFS	32 254	37 595	44 184

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	10 424	10 424	10 296
Autres réserves	-1 969	6 491	6 459
Résultat de l'exercice	-3 651	-8 288	5
Intérêts minoritaires	760	1 055	869
TOTAL CAPITAUX PROPRES ²	5 564	9 682	17 629
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	1 321	2 825	4 111
Passifs d'impôt non courant	1 495	1 577	
Provisions à long terme	713	673	876
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 529	5 075	4 987
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	7 778	7 110	7 962
Passifs financiers courants	4 972	4 046	4 116
Passifs d'impôt courants			8
Provisions à court terme	58	83	155
Autres passifs courants	7 557	8 037	9 327
Passifs classés comme détenus en vue de la vente ¹	2 796	3 562	
TOTAL PASSIFS COURANTS	23 161	22 838	21 568
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	32 254	37 595	44 184

¹ L'actif net des activités poursuivies a été évalué en fonction de sa recouvrabilité et devrait engendrer un encaissement net de 1,4 million d'euros. Pour plus de détails sur cet actif, se référer au chapitre VIII - § 6.18 de l'annexe des comptes consolidés en page 83

² Contrairement aux normes IFRS en vigueur, les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité n'ont pas été retraitées en diminution des capitaux propres. Ce retraitement aurait un impact négatif sur les capitaux propres de :

- -85 K€ au 30/06/2009
- - 166 K€ au 30/06/2008
- -262 K€ au 30/06/2007

I – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES
3-Compte de résultat consolidé ¹

Rubriques	30/06/2009			30/06/2008			30/06/2007		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Chiffre d'affaires	40 080	8 070	48 150	40 261	12 293	52 554	42 374	11 851	54 225
Autres produits de l'activité	12	10	22	595	-3	592	18	23	41
Achats consommés	-17 904	-4 518	-22 422	-17 102	-7 149	-24 251	-18 422	-5 028	-23 450
Charges de personnel	-10 090	-2 579	-12 669	-10 455	-4 230	-14 685	-11 280	-4 243	-15 523
Charges externes	-9 197	-2 023	-11 220	-9 170	-3 453	-12 623	-10 054	-3 436	-13 490
Impôts et taxes	-786	-167	-953	-753	-541	-1 294	-722	-248	-970
Dotation aux amortissements	-484	-243	-727	-497	-185	-682	-652	-32	-684
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-128	-1 603	-1 731	-637	-839	-1 476	1 439	241	1 680
Autres charges	-1 092	-293	-1 385	-900	-177	-1 077	-734	-184	-918
Résultat opérationnel courant	411	-3 346	-2 935	1 342	-4 284	-2 942	1 967	-1 056	911
Autres produits opérationnels	140	1 364	1 504	92	140	232	207	0	207
Autres charges opérationnelles	-232	-1 444	-1 676	-610	-2 295	-2 905	-36	0	-36
Résultat opérationnel	319	-3 426	-3 107	824	-6 439	-5 615	2 138	-1 056	1 082
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	0	25	97	117	214	62	220	282
Coût de l'endettement financier brut	-838	-64	-902	-1 357	-195	-1 552	-1 098	-136	-1 234
Coût de l'endettement financier net	-813	-64	-877	-1 260	-78	-1 338	-1 036	84	-952
Autres produits financiers	62	132	194	45	52	97	61	17	78
Autres charges financières	-213	-96	-309	-21	-4	-25	-13	-7	-20
Charge d'impôt	222	79	301	-1 381	-45	-1 426	-74	-25	-99
Résultat des sociétés mises en équivalence	14	0	14						
Résultat de cession des activités abandonnées	0	133	133						
Résultat net	-409	-3 242	-3 651	-1 793	-6 514	-8 307	1 076	-987	89
Part du groupe	-512	-3 141	-3 653	-1 892	-6 396	-8 288	992	-987	5
Intérêts minoritaires	103	-101	2	99	-118	-19	84	0	84
Résultat net de base par action	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €	-1,45 €	-4,91 €	-6,36 €	0,77 €	-0,77 €	NS
Résultat net dilué par action	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €	-1,45 €	-4,91 €	-6,36 €	0,77 €	-0,77 €	NS

¹ Cf note n°2 de bas page 4 sur le classement des activités abandonnées

4-Tableau de flux de trésorerie consolidé ¹

	30/06/2009			30/06/2008			30/06/2007
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	
Résultat net d'ensemble	-409	-3242	-3651	-1792	-6515	-8307	89
Dotations nettes aux amortissements et provisions	493	881	1374	610	1885	2495	530
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés							16
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-14		-14				
Plus et moins values de cession	-102	-965	-1067	-85	-40	-125	-171
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	-32	-3326	-3358	-1267	-4670	-5937	464
Coût de l'endettement financier net	834	43	877	1190	78	1268	951
Charge d'impôt	-222	-79	-301	1470	-45	1425	98
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts	580	-3362	-2782	1393	-4637	-3244	1513
Impôts versés	138		138	16	2	18	54
Variation du BFR lié à l'activité	-34	3176	3142	1744	4476	6220	-3368
Flux net de trésorerie généré par l'activité	684	-186	498	3153	-159	2994	-1801
Décaissements sur acquisitions d'im mobilisations incorporelles et corporelles	-249	-23	-272	-576	-104	-680	-402
Encaissements sur cessions d'im mobilisations incorporelles et corporelles	173	858	1031	92	142	234	207
Acquisitions d'im mobilisations financières	-8		-8	-61		-61	-60
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite	102	75	177				
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	18	910	928	-545	38	-507	-255
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options	0			21		21	51
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-140		-140	0		0	-256
Souscriptions d'emprunts	1001		1001	591		591	2043
Intérêts financiers nets versés	-813	-64	-877	-1190	-78	-1268	-895
Remboursements d'emprunts	-1692		-1692	-1478	-369	-1847	-1900
Autres flux liés aux opérations de financement	0			-563	563	0	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1644	-64	-1708	-2619	116	-2503	-957
Incidence de la variation de taux de change	14	-177	-163	122	63	185	30
Variation de la trésorerie nette	-928	483	-445	109	58	167	-2983
Trésorerie à l'ouverture	2141	704	2845	2032	646	2678	4416
Trésorerie à la clôture	1213	1187	2400	2141	704	2845	2678
Variation de trésorerie	-928	483	-445	109	58	167	-1738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1375	1190	2565	2190	884	3074	2827
Trésorerie passive	-162	-3	-165	-49	-180	-229	-149
TOTAL TRESORERIE	1213	1187	2400	2141	704	2845	2678

¹ Cf note n°2 de bas page 4 sur le classement des activités abandonnées

5-Tableau de variation des capitaux propres

	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère					Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués	Total part Groupe		
Solde au 30/06/2007	10 296	6 475	39	5	16 815	814	17 629
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2008							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à			96		96	91	187
Perte sur couverture de flux de trésorerie			-31		-31		-31
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	0	65	0	65	91	156
Résultat de la période				-8 288	-8 288	-19	-8 307
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la	0	0	65	-8 288	-8 223	72	-8 151
Affectation du résultat		5		-5			0
Acquisitions d'intérêts minoritaires						169	169
Autres variations		15			15		15
Augmentation de capital (exercice de stocks options)	128	-107			21		21
Solde au 30/06/2008	10 424	6 388	104	-8 288	8 628	1 055	9 683
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2009							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à			-171		-171	-176	-347
Perte sur couverture de flux de trésorerie			-2		-2		-2
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	0	-173	0	-173	-176	-349
Résultat de la période				-3 651	-3 651	2	-3 649
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la	0	0	-173	-3 651	-3 824	-174	-3 998
Affectation du résultat		-8 288		8 288	0		0
Dividendes versés					0	-140	-140
Autres variations					0	19	19
Solde au 30/06/2009	10 424	-1 900	-69	-3 651	4 804	760	5 564

II

L'ACTIVITE DU GROUPE **« extrait du rapport de gestion** **présenté à l'assemblée générale** **du 16 décembre 2009 »**

L'ACTIVITE DU GROUPE

1 - Périmètre du Groupe consolidé

Les sociétés participant au périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **KINDY SA**, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 10 424 000 Euros dont le siège est à MOLIENS (60220) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 379 402 191.
- **KINDY BLOQUERT**, société anonyme au capital social de 5.684.000 Euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 525.620.159. (contrôlée à 99,70%)
- **MARINER**, SAS unipersonnelle au capital de 800.000 Euros dont le siège social est à LILLERS (62190), 2 rue de Verdun et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BETHUNE sous le numéro 398 046 268. (contrôlée à 100%)
- **GBB**, SAS unipersonnelle au capital de 100 000 euros dont le siège social est à BEAUPREAU (49600), ZI Evre et Loire et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 489 970 269. (contrôlée à 100%)
- **BSS**, SAS unipersonnelle au capital de 40 000 euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), 37 Rue des Bonnetiers, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 432 081 867. (contrôlée à 100%)
- **SCI BLOQUERT**, société civile immobilière au capital de 285.537 Euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), immatriculée au registre du commerce de BEAUVAIS sous le numéro 431 430 875. (contrôlée à 100%)
- **SOVEMA**, S.A.R.L au capital de 15.244,90 Euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 302 238 449. (contrôlée à 100%)
- **KINDY BLOQUERT SL** en Espagne. (contrôlée à 99,98%)
- **S.C.M** Belgique. (contrôlée à 98 %)
- **MARINER ITALIA**. (contrôlée à 100%)
- **GBB TUNISIE**, S.A.R.L. au capital de 15 000 dinars dont le siège social est à KORBA – Route Menzel Temime km 5. (contrôlée à 49%)
- **EURO CHINA SOCKS, LTD** au capital de 10 000 HK \$ dont le siège social est à Hong Kong. (contrôlée à 51%)
- **CONTIM SP**, au capital de 4 585 000 zloty, dont le siège social est à Konstancin – Pologne. (contrôlée à 51%)
- **THE SOCKS OFFICE**, au capital de 15 790 Euros, dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (92200) – 7 Rue Pierre Cherest, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 479 454 902. (contrôlée à 28,50%)
- **THE SOCKS LEGENDE**, SAS unipersonnelle au capital de 40 000 euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), 37 Rue des Bonnetiers, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 509 203 063 (contrôlée à 100%)

Ces sociétés ont une activité unique.

Ces activités sont réparties en :

- Activités abandonnées¹

MARINER – SCM Belgique – MARINER Italie
SOVEMA (fermeture magasins usine)
GBB Tunisie (plate forme logistique)
CONTIM (filiale de production en Pologne pour BSS).

- Activités poursuivies

KINDY BLOQUERT
KINDY SA
GBB
BSS
SCI BLOQUERT
KINDY BLOQUERT SL
EURO CHINA SOCKS
THE SOCKS OFFICE
THE SOCKS LEGENDE

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009 :

Le fonds de commerce de la société Mariner (ainsi que ses filiales Société Commerciale de la Maille et Mariner Italie) a été cédé 18 mars 2008 avec effet au 01 septembre 2009. Cette cession s'accompagne de la reprise des salariées démonstratrices par le repreneur. Le Groupe avait en effet décidé, en décembre 2007, de se séparer de cette activité de commercialisation de sous-vêtements masculins, faute de synergie avec les autres activités du Groupe. Il a notamment été provisionné, à la clôture de l'exercice, 683 K€ afin de tenir compte des coûts futurs liés aux licenciements restant à réaliser. Les stocks résiduels de produits finis ont également été dépréciés.

Le Groupe a également décidé de fermer, faute de rentabilité, la société Sovema dont l'activité consiste en l'exploitation de magasins d'usine destinés à écouler les produits du Groupe Kindy. Les coûts futurs liés au licenciement du personnel et autres coûts annexes liés à l'arrêt de l'activité ont été dûment provisionnés à la clôture de l'exercice.

La société Contim, dont le groupe détient 51%, est en cours de liquidation. L'activité de cette entreprise, située en Pologne, consistait en la fabrication et la commercialisation de chaussettes techniques de sport. Elle a été fortement affectée par la baisse importante de son marché local.

Le Groupe a également décidé de fermer la plateforme logistique de GBB située en Tunisie (GBB Tunisie) du fait d'une rentabilité insuffisante.

Pour l'ensemble de ces activités, les passifs ont été évalués conformément à la réglementation comptable en vigueur à la clôture de l'exercice au 30 juin 2009.

2 – Historique

- **En 1863**, la bonneterie Davesne fabriquait déjà des bonnets, tricotés, écharpes. En 1922, elle se transforme en société anonyme et se lance dans la commercialisation de chaussettes. Les premiers investissements d’automatisation des métiers à tricoter sont engagés en 1965.
- **Mai 1966**, une année clef : la marque KINDY est créée, et la société décide de commercialiser ses produits dans la grande distribution.
- **En 1979**, KINDY reprend LABONAL
- **A partir de 1985**, KINDY se dote de métiers à tricoter électroniques et connaît une forte expansion pour devenir le leader français de la fabrication de chaussettes
- **En 1991**, le groupe obtient la licence « WALT DISNEY » puis la licence « ASTERIX » en 1992. En mai 1991, le fonds d’investissement SCHRODER rejoint le capital du groupe. D’autres partenaires financiers entreront dans le capital.
- **Le 26 mai 1994** marque l’introduction de KINDY en bourse, sur le second marché de la bourse de Paris.
- **En octobre 1996**, KINDY reprend MARINER et devient un acteur important et reconnu sur un autre marché : les sous-vêtements et le « Homewear ». Cette même année, KINDY obtient la licence « Coupe du monde France 98 ».
- **En 1998**, lancement de la gamme anti-odeur « Amicor »
- **L’année 1999** marque le début de la délocalisation et des premières vagues de restructuration.
- **En 2002**, retour aux bénéfices pour le Groupe KINDY. Deuxième volet de la restructuration et lancement de la gamme de produits innovants « Bien-être ».
- **En 2004 et 2005**, aboutissement du processus des restructurations (fermeture du site de Moreuil et arrêt de la production sur Lillers), amorce d’une stratégie d’expansion : reprise de l’investissement publicitaire et acquisition de BABY LOVE
- **2006** : Poursuite de la croissance externe avec le rachat ¹ des actifs de la société Blanchard (B.S.S) (Marque THYO) et l’acquisition de GBB (spécialiste de chaussures pour enfant)
- **2007** : Décision de la cession de l’activité MARINER ².
- **2008** : Arrêt des activités textiles et chaussons de Babylove ³, Transfert sur Moliens de l’activité BSS ⁴ qui était logée à Montceau. Signature d’un partenariat de commercialisation ⁵ des chaussettes DIM (Création de la société « The Socks Legende »). Cession de l’activité « Baby Love »
- **2009** : Cession du fonds de commerce de Mariner⁶. Arrêt de l’activité Sovema ⁷(Magasins d’usine), et des filiales Contim, Kindy Polska et GBB Tunisie.

¹Informations additionnelles au rapport de gestion présenté à l’assemblée générale du 16 décembre 2009

Le rachat de la société Blanchard et de GBB a eu lieu en avril 2006

² La décision de cession de l’activité Mariner a eu lieu en décembre 2007

³ L’arrêt de l’activité « Baby Love » a eu lieu en juin 2008 et sa cession en novembre 2008

⁴ Le transfert de l’activité B.S.S. sur moliens a eu lieu en juillet 2008

⁵ Cette signature a eu lieu en septembre 2008

⁶ La cession du fonds de commerce Mariner a eu lieu en mars 2009

⁷ L’arrêt de l’activité « Sovema » a eu lieu en juin 2009

3 – Commentaires sur l’activité du groupe

Les différentes activités du Groupe ont subi de plein fouet, sur le 2^{ème} trimestre 2009, la chute de la consommation en GMS, et la fébrilité des clients dans le réseau Détaillants.¹

Ceci se traduit par une diminution des carnets de commande, compensée partiellement par une politique de déstockage massive.

Les activités tournent autour de 2 pôles :

- La chaussette

KINDY²

KINDY reste leader sur un marché en baisse de 7.4 % en GMS. Les produits « Bien-être » reste la gamme phare fabriquée par l’outil de production français à Moliens. L’optimisation du sourcing permet une progression en Marques Des Distributeurs.

La refonte du packaging pour la saison Eté 2010 favorisera la visibilité en rayon.

BSS³

La marque THYO se développe (+ 10 %) dans le réseau GSS, grâce à la haute technicité de ses produits (ski, vélo, training, running, ...).

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l’assemblée du 16 décembre 2009 :

Les principaux circuits de distribution par activité sont les suivants :

- Kindy : Grandes et moyennes surfaces, marchés publics
- Business Sport Socks : Grandes surfaces spécialisées, détaillants
- The Socks Legende : Grandes et moyennes surfaces, Grands Magasins
- GBB : Distribution sélective

² Kindy commercialise ses produits :

- sous sa propre marque,
- sous licence (essentiellement le coq sportif). Cette commercialisation entraîne le versement de royalties calculés sur les ventes. Le contrat de licence « Le Coq Sportif » arrive à terme fin 2010,
- sous marque distributeur des principales enseignes de la GMS

Même si un outil de production est conservé en France pour la fabrication de produits destinés aux marchés publics et à la gamme « bien être », le Groupe Kindy sous- traite l’essentiel de la production à savoir 95% du volume vendu.

³ BSS (Business Sport Socks) commercialise ses produits :

- sous sa marque propre (Thyo),
- sous licence (Le chameau, Lafuma et Oxbow) moyennant le versement de redevances calculées sur les ventes (19% du chiffre d’affaires)
- sous marque distributeur des principales enseignes des grandes surfaces spécialisés.

Les licences Le Chameau, Lafuma et Oxbow consolident ce positionnement et favorisent le développement dans d’autres réseaux (Libre service agricole – détail).

Chaussette.com

La prise de participation à hauteur de 28.5% en 2008 dans Socks Office permet d’être le 1^{er} site de vente en ligne de chaussettes. Toutes les gammes du pôle chaussettes sont présentes sur ce site.

- La chaussure²

GBB reste parmi les leaders du marché de la chaussure pour enfants en distribution sélective, grâce à la qualité de ses produits.

Les carnets de commandes des saisons Eté 2009 et Hiver 2009 sont stables du fait du repli conjoncturel de la consommation.

Une réorganisation a été menée sur l’exercice pour réduire le point mort.

CATIMINI consolide sa position à l’export.

4 – Faits marquants pour le Groupe

En date du 18 mars 2009, le Groupe a cédé la marque MARINER pour 0.75 ME, ainsi que les contrats de travail des démonstratrices liées à la marque. L’effet est applicable au 1^{er} septembre 2009.

Dans le cadre des réorganisations, le Groupe a fermé ses deux magasins d’usine SOVEMA (concurrence ventes de soldes/internet), la plate-forme logistique de GBB en Tunisie, et l’outil de production Contim en Pologne. En complément, les effectifs ont été réduits de 133 personnes.

L’exercice voit également l’intégration d’une filiale « The Socks Legende » créée spécifiquement pour l’exploitation de la licence chaussettes « Dim »¹ qui a été concédée au groupe Kindy et dont les premières facturations débutent au 01 juillet 2009.

5 – Le management

Le Directoire

Joël PETILLON	Président
Eric GARIN	Membre

Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l’assemblée du 16 décembre 2009 :

¹ La licence DIM a été concédée pour une durée de 5 ans moyennant le versement de redevances calculées sur le chiffre d’affaires.

Le Groupe

Système d’information et logistique	N. SEGUINOT
Finance/Gestion/Ressources Humaines	E. GARIN
Développement durable	D. EJARQUE

Pôle chaussettes

Achats/Industriel	I. GEZEK
Commercial/Marketing	J. PETILLON

Pôle chaussures

Directeur Opérationnel/Production	J.Y. EMERIAU
Commercial/Marketing	R.P. LANCELOT

6 – Recherche et Développement – Qualité

Le Groupe a choisit d’augmenter ses investissements pour la Recherche et Développement et la qualité. Un service qualité a été créé avec 10 techniciens et ingénieurs.

Un redéploiement des structures de qualité en amont a été réalisé pour répondre aux normes Reach.

7 – Communication

Chaussettes.com est le premier site de vente en ligne sur internet. Tous les investissements en communication sont donc tournés vers ce média qui reste supérieur à l’affichage (en % dépenses nationales).

8 – Les approvisionnements

L’outil de production fabrique 1 million de paires sur les 20 millions vendues. La production est dédiée à la gamme « Bien-être » et aux marchés publics. L’Asie et la Turquie restent les principaux pays d’approvisionnements¹. Des contrôles systématiques de qualité de tous les produits sont réalisés par des laboratoires extérieurs, en complément de nos équipes de contrôle et du suivi de production.

9-Les effectifs

Au 30 juin 2009, les effectifs du Groupe (Equivalent Temps Plein) s'établissent à 301 personnes contre 327 au 30 juin 2008. Ils se répartissent ainsi :

Sociétés	30-juin-08	30-juin-09
	ETP	ETP
KINDY + KINDY BLOQUERT	176	180
MARINER	75	62
SOVEMA	4	2
BABYLOVE	6	0
BSS	11	9
GBB	55	42
THE SOCKS LEGENDE	-	6
CONSOLIDE	327	301

Répartition par secteur	30-juin-08	30-juin-09
	ETP	ETP
Industriel	95	72
Logistique - Informatique	38	48
Commercial - Marketing	150	141
Administratif	44	40
CONSOLIDE	327	301

- Activités poursuivies

Sociétés	30-juin-08	30-juin-09
	ETP	ETP
Pôle chaussettes	187	195
Pôle chaussures	55	42
CONSOLIDE	242	237

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée du 16 décembre 2009 :

Kindy sous-traite 95% de la fabrication de chaussettes auprès de partenaires asiatiques (60%) et de partenaires situés dans le bassin méditerranéen (35%). Pour l'activité The Socks Legende, l'intégralité de la fabrication est sous-traitée auprès de partenaires turcs (70%) et européens (30%). Il en est de même des chaussettes fabriquées pour l'activité Business Sport Socks (90% Europe et 10 % Turquie).

L'activité « chaussures » est également intégralement sous-traitée : les tiges des chaussures proviennent de fournisseurs indiens et tunisiens, les semelles pour la plupart d'Italie. Le montage est quant à lui réalisé auprès de sous-traitants tunisiens et marocains.

- Activités abandonnées

Sociétés	30-juin-08	30-juin-09
	ETP	ETP
Mariner	75	62
Baby Love	6	0
Sovema	4	2
CONSOLIDE	85	64

10. Analyse de nos risques

10.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

La typologie du poste « clients » du Groupe est la suivante :

Typologie	Part du poste client au 30/06/2009	Part du poste client au 30/06/2008
Grande et moyenne surfaces	44%	48%
Grands Magasins	11%	13%
Grandes surfaces spécialisées	5%	6%
Organismes publics	5%	-
Détaillants	35%	33%

Historiquement, le risque de défaillance des enseignes de la GMS est faible. De plus, des procédures de gestion rigoureuses et préventives du poste client permettent de limiter les risques de défaillance sur le poste « détaillants » (fixation d'une limite de crédit pour les clients à risque, relances préventives...)

Pour Kindy et GBB, le chiffre d'affaires est sous affacturage. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les délais moyens de paiement pour la GMS et des Grands Magasins sont de 75 jours, et de 60 jours pour les Détaillants et la GSS.

10.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit,.....). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au conseil de surveillance.

La trésorerie s'est dégradée de 445 K€ au cours de l'exercice.

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

La dette financière nette ¹ s'élève à 6.293 K€ ² à la clôture de l'exercice contre 7.051 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 3.350 K€ au 30/06/2009 qui sont renouvelés annuellement et font l'objet de billets trimestriels (prochaine échéance septembre 2010).³

Les conditions d'octroi de ces lignes de crédit varient entre Euribor + 0.90% et Euribor 3 mois + 1.50%

Le Groupe Kindy a également recours à l'affacturage sur les sociétés Kindy Bloquert et GBB. Sur l'exercice, 38.236 K€ ont été cédés à la société d'affacturage sur la base d'un commissionnement de 0,23% sur les créances cédées et d'un financement sur Euribor 1 mois + 0,60% ⁴

Flux de trésorerie d'exploitation & endettement financier net

	30/06/2009			30/06/2008	30/06/2007
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL		
Capacité d'autofinancement avant coût endettement et impôt	582	-3362	-2780	-3 244	1 513
Variation BFR et autres	104	3176	3280	6 238	-2 069
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	686	-186	500	2 994	-556
Passifs financiers courants & non courants	6290	3	6293	6 821	8 073
- Trésorerie active	-1375	-1190	-2565	-2 845	-2 678
Endettement financier net	4 915	-1 187	3 728	3 976	5 395

10.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées essentiellement à taux variable.

Une variation des taux d'intérêts de 1 point sur les emprunts variables en cours, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence sur le résultat financier de 80 K€. Compte tenu de la faible sensibilité du groupe aux variations de taux, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier, au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

¹ Informations additionnelles au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009

Correction d'erreur : il faut lire « dette financière brute »

² Pour plus d'informations sur l'échéancier de cette dette, se porter au paragraphe 11-2 page 21 du présent document

³ Depuis la clôture de l'exercice, de nouveaux emprunts à moyen terme d'un montant global de 1.275 K€ ont été octroyés par nos partenaires financiers LCL et Banque Scalbert Dupont afin de financer le besoin en fonds de roulement de la nouvelle activité « The Socks Legende ». Un apport en compte courant a également été réalisé par un associé, Monsieur Jacques Gaillard, pour un montant de 225 K€.

⁴ Le montant des créances affacturées non échues (net de réserves prélevées par la société d'affacturage) s'élève à 2.250 milliers d'euros au 30/06/2009. A l'ouverture de l'exercice, ce montant s'élevait à 6.847 K€.

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

	30/06/2009	30/06/2008
Placements monétaires court terme...	0	71
Provision départ en retraite et médaille du travail	-659	-753
Position nette...	-659	-682

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

- Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Hong Kong dollar, le Dinar tunisien et le Zloty. Toutefois, les variations de taux de conversion n'ont pas d'incidence sur le résultat, ces dernières étant directement affectées en capitaux propres.

Du fait de l'origine asiatique d'une part importante de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). La position de change (hors bilan) au 30/06/2009 s'élève 1.275 K\$.

- Risques liées aux actions

Le groupe est exposé au risque de prix sur les actions ¹ :

- via les titres d'autocontrôle détenus au 30 juin 2009 qui s'élèvent à 141 K€ pour 3661 actions. Ces titres sont portés en diminution des capitaux propres.
- via les titres « kindy » détenus dans le cadre du contrat de liquidité (27.483 actions).

Le cours de l'action au 30/06/2009 s'élève à 3,10 euros

10-4 Risques environnementaux

Le Groupe KINDY s'inscrit depuis 2006 dans une démarche de développement durable. 3 axes sont suivis et développés :

- § Sécurité et contrôle des produits importés
 - Protection de l'environnement dans le process de fabrication,
 - Contrôle des colorants utilisés par un cabinet indépendant,
 - Formation des équipes au contrôle des sous-traitants (normes AS 8000).

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée du 16 décembre 2009

	Solde 1.07.2008	Achats	Ventes	Annulations	Autres	Solde 30.6.2009
En direct	3 661					3 661
Contrat Liquidité	27 744	<i>39 228</i>	<i>-39 489</i>			27 483
TOTAL	31 405	39 228	-39 489	0	0	31 144

- § Optimisation de la logistique
 - Regroupement des produits des différentes marques en provenance d’un même pays.
 - § Développement et commercialisation d’une gamme en partenariat avec l’ADEME
 - Utilisation de coton bio pour réduire la consommation de pesticide.

10-5 Fournisseurs et prix

Le Groupe a réparti ses commandes entre plusieurs fournisseurs et plusieurs pays pour limiter les risques politiques et géographiques.

La répartition par marque et par provenance est la suivante :

- Asie 60 % (Kindy – GBB)
- Bassin Méditerranéen (30 %) (Kindy et The Socks Legende)
- Europe 10 % (BSS – The Socks Legende)

Les relations avec nos fournisseurs sont encadrées par des contrats de partenariat et de sous-traitance.

Des audits sociaux sont régulièrement effectués par des équipes internes formées aux normes SA 8000.

10-6 Assurances¹

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d’assurances des contrats d’assurances visant à protéger ses biens d’exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques et leur contenu bénéficient de couvertures contre les principaux risques. Par ailleurs, une garantie « perte d’exploitation » couvre les conséquences financières d’une interruption de l’exploitation consécutive à la survenance de tels dommages. Enfin, le Groupe satisfait aux obligations d’assurance de responsabilité civile liée à la production et à la commercialisation de ses produits.

11. Engagements Hors Bilan

11-1 Description des engagements liés à l’activité courante

Engagements reçus :

Néant

Engagements donnés :

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Dettes garanties par des sûretés réelles	1 587		1 587	2 244		2 244
Nantissement sur la marque Kindy	1 440		1 440	1 440		1 440

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l’assemblée générale du 16 décembre 2009
 Parmi les principales couvertures, on notera que les bâtiments du Groupe bénéficie d’une garantie « incendie » maximale de 67 millions d’euros. Les garanties de perte d’exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d’indemnisation de 12 mois limitée à 25 millions d’euros. En matière de responsabilité civile d’exploitation et de responsabilité civile « produits », le montant maximal des garanties souscrites s’élève respectivement à 7 millions et 3 millions par sinistre et par an.

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Les sûretés réelles correspondent au nantissement de la totalité des titres Mariner S.A..

Les dettes garanties par des sûretés réelles (2.244 Ke) concernent l'ensemble des partenaires financiers ayant octroyé le rééchelonnement de la dette bancaire court et moyen terme.

11-2 Obligations et engagements des entreprises à effectuer des paiements futurs (contrats ou engagements conditionnels)

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme	2 729	1 415	1 314	
Obligations en matière location financ.	10	3	7	
Contrat de location simple	53	15	38	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total.....	2 792	1 433	1 359	-

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit	165	165		
Lettres de crédit	3 360	3 360		
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements				
Total.....	3 525	3 525	-	-

11-3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

12. Evaluation des affaires

KINDY : Le premier semestre de l'exercice 2009/2010 subit à nouveau un niveau de consommation en repli en GMS. Les référencements de la saison Eté 2010 permettent d'envisager une amélioration sur le 2^{ème} semestre de l'exercice.

Il est donc attendu un léger recul sur l'activité à la marque KINDY compensé par l'évolution des Marques des distributeurs et les marchés publics.

DIM : La répartition de la clientèle DIM sur le marché est différente de celle prévue. Le réseau sélectif (Galeries Lafayette – Monoprix – Inno – Cortes Ingles) représente 60% du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de l'exercice est attendu autour de 8 ME.

BSS : L'activité continue de progresser. Les prévisions restent à + 10 %.

GBB : Les résultats du premier semestre font également face à une consommation plane, la saison Eté 2010 devrait connaître une nette progression.

Dans ce contexte, le groupe prévoit un chiffre d'affaires en léger recul et un résultat net à l'équilibre.

13 - COMPTES CONSOLIDES

13 – 1 LE COMPTE DE RESULTAT

- **Le chiffre d'affaires**

Les activités sont réparties comme suit :

Poursuivies

- KINDY
- BSS
- DIM (The Socks Légende)
- GBB.

Abandonnées

- MARINER
- SOVEMA
- CONTIM.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été retraités du fait du passage en activités abandonnées de CONTIM et SOVEMA.

L'application des normes IFRS nous a amené à corriger le chiffre d'affaires consolidé. Il passe de 46.28 ME à 48.15 ME¹ (Management fees et corrections intra-groupe) au 30/06/09 et de 51.5 M€ à 52.5 M€ au 30/06/08.²

Le Groupe marque une bonne résistance face à la crise. Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a progressé de 1.2 % (hors corrections), sur un marché en repli de 7.4 %, pour s'établir à 39.3 ME.

Les activités abandonnées dégradent le chiffre d'affaires consolidé qui passe de 52.5 ME à 48.1 ME (- 8.4 %).

¹ Informations additionnelles au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009

La publication, en date du 11 août 2009, du chiffre d'affaires consolidé (pour 46.28 K€) ne tenait pas compte de certains retraitements détaillés ci dessous :

² Il convient, lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, que le compte de résultat comparatif soit retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Dans le cas présent, au 30/06/2008, les ventes et prestations des sociétés Kindy Polska, Contim, GBB Tunisie réalisées au profit des autres sociétés du groupe et initialement annulées dans le cadre des intercos, ont été réintégrées dans le chiffre d'affaires des activités abandonnées et parallèlement dans les achats et/ou charges externes des activités poursuivies.

Détail par marque

KINDY

Le chiffre d'affaires s'est établi à 25.7 ME au 30 juin 2009, en progression de 1.4 % sur un marché en repli de 7.4 %. La baisse des catalogues promotionnels des enseignes est compensée par la MDD et les marchés publics. KINDY conserve sa place de leader en GMS.

BSS

La marque THYO conforte sa position en réseau sport avec le développement de nouvelles gammes techniques.

Les licences LAFUMA, LE CHAMEAU, OXBOW, permettent d'élargir la sélection de la clientèle.

GBB

GBB fait partie intégrante des marques reconnues par les spécialistes de la chaussure pour enfant. 2009 reste une année marquée par la crise dans le réseau détaillants. Le chiffre d'affaires reste stable au 30 juin 2009.

CATIMINI conforte sa place à l'export.

MARINER

Le recul du chiffre d'affaires est dû à la cession de la marque au 18 mars 2009.

- **Le résultat opérationnel**

Les activités poursuivies (KINDY - GBB – BSS)

Le résultat opérationnel des activités poursuivies est de 0.4 ME, compte tenu de 0.2 ME de charges de restructuration.

Pour consolider sa trésorerie, le groupe a mené une politique de déstockage massive, ce qui a dégradé la marge.

Les activités abandonnées (MARINER – SOVEMA – CONTIM – KINDY POLOGNE)

Suite à la cession de la marque MARINER en mars 2009, le site de Lillers a été fermé et les contrats des démonstratrices transférés avec la marque.

Sur le 4^{ème} trimestre de l'exercice, les stocks ont été liquidés.

La concurrence croissante de la vente promotionnelle sur internet a conduit le groupe à fermer ses magasins d'usine dédiés à la chaussette.

Ces activités dégagent une perte opérationnelle de 3.5 ME.

• **Le résultat net**

La baisse des taux financiers (Euribor) a permis de réduire les charges financières de 0.4 ME, essentiellement sur les activités poursuivies.

Le résultat net est une perte de 3.65 ME, dont 3.24 ME pour les activités abandonnées.

13 – 2 LE BILAN

Les capitaux propres sont de 5.6 ME pour une capitalisation boursière de 4.0 ME au 30 juin 2009.

Les provisions à long terme :

- Engagement de retraite	0.62
- Médailles du travail	0.04
- DIF	0.05
	0.71 ME.

Les provisions à court terme correspondent à des litiges liés au personnel.

• **Dettes financières et trésorerie**

Les dettes financières se décomposent ainsi :

- Emprunts long terme	1.3 ME
- Emprunts < 1 an	1.4 ME
- Emprunts court terme	3.5 ME (lignes de crédit)
	6.2 ME

Au 30 juin 2008, la dette était de 7.0 ME.

Les flux de trésorerie se décomposent de la façon suivante : ¹

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présentée à l'assemblée générale du 16 décembre 09 :
La distinction activités poursuivies/activités abandonnées des flux de trésorerie de l'exercice est la suivante en millions d'euros :

	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
CAF avant coût endettement financier et impôt	0,6	-3,4	-2,8
- Variation BFR	0,1	3,2	3,3
=Flux net de trésorerie généré par l'activité	0,7	-0,2	0,5
- Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	0	0,9	0,9
- Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1,6	-0,1	-1,7
- Taux de change	0	-0,1	-0,1
Variation de trésorerie	-0,9	0,5	-0,4

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

- CAF avant coût endettement financier et impôt	(2.8)
- Variation BFR	3.3
=Flux net de trésorerie généré par l'activité	0.5
- Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	0.9
- Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1.7)
- Taux de change	(0.1)
Variation de trésorerie	- 0.4 ME

Trésorerie au 30 juin 2008	2.8 ME
Trésorerie au 30 juin 2009	2.4 ME.

Etat de l'endettement du Groupe au 30 juin 2009

Nature	2009 (en KE)	2008 (en KE)
Emprunts bancaires et locations financières	6 098	6 789
Trésorerie passive	165	230
Trésorerie active	2 565	3 074
C/courants d'associés	0	0
Endettement net total	3 698	3 945

Capitaux propres	5 564	9 682
Chiffre d'affaires de l'exercice	48 150	52 554
Résultat part de groupe	(3 651)	(8 307)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(3 356)	(5 937)

% Ratios d'endettement net sur :		
Capitaux propres	67 %	47 %
Chiffre d'affaires	10 %	8.6 %
Résultat	(1)	(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(1)	(1)

(1) Non pertinent

• **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement au 30 juin 2009 est de 5.5 ME contre 8.8 ME au 30 juin 2008.

Cette baisse est due à l'optimisation de la gestion des achats qui réduisent les stocks et à la réduction des délais de paiement des clients (LME).

- **Investissements**

Les investissements représentent 0.3 ME. Ils ont concerné le pôle Recherche / Développement / Qualité qui a bénéficié sur cet exercice de matériel de tests, et la force de vente qui s'est vu renouveler son matériel informatique de passage de commandes.

14 - L'avenir du Groupe

La principale inconnue en 2009 et 2010 reste l'impact de la crise économique mondiale sur le niveau de la consommation des ménages.

Dans ce contexte, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires en léger repli en GMS et un résultat net à l'équilibre.

La licence DIM est commercialisée depuis le 1^{er} juillet 2009 et devrait apporter un potentiel d'environ 7 à 8 ME¹. Cette licence permet au Groupe d'être plus présent dans les circuits de distribution hors GMS (Galeries Lafayette, Monoprix, Inno).

15 - Evènements intervenus depuis la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

16 - Activités en matière de Recherche et Développement

Après les produits brevetés hypoallergéniques, dermo protecteurs, anti odeurs, massants, non comprimants au sein de la gamme « Bien-être », KINDY s'active autour d'un produit dédié aux diabétiques.

Un pôle Recherche / Développement / Qualité composé de 10 techniciens et ingénieurs a été créé et équipé sur l'exercice 2008/2009.

Les conditions d'activation des frais de développement de collections n'étant pas remplies, le Groupe comptabilise ces frais en charge. Ils sont essentiellement composés d'échantillons, de frais de personnel des stylistes et des techniciens de production affectés à cette activité. Ces frais se sont établis à 359 K€ au cours de cet exercice pour 264 K€ l'exercice précédent.

17 – LES COMPTES SOCIAUX DE KINDY S.A.

17-1 Le résultat

§ Le résultat d'exploitation

Les prestations facturées s'élèvent à 2.085 K€ euros soit un repli de 2% par rapport à l'année précédente.

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée du 16 décembre 2009 :

Le potentiel de chiffre d'affaires complémentaire lié à la licence « DIM » s'élève entre 7 à 8 millions d'euros. Les frais de structure supplémentaires, pour le groupe Kindy, liés à cette activité est évalué à 0,2 M.E.

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Parmi les charges d'exploitation, les autres achats et charges s'élèvent à 673 K€, soit une diminution de 11 k€ par rapport à 2007/2008 (-2%). Cette baisse trouve notamment son origine parmi les postes suivants :

- Locations..... +8 K€ (+6%)
- honoraires : + 45 K€ (+24%)
- Publicité et relations publiques -31 K€ (-69%)
- Déplacements..... -24 K€ (-16%)
- Autres postes d'achats -9 K€ (-5%)

Le montant des traitements et salaires a diminué en passant de 835 K€ à 779 k€ euros pour un effectif moyen resté identique à 7 personnes. Corrélativement le montant des charges sociales a diminué en passant de 366 K€ à 348 K€

Compte de la reprise sur dépréciation du compte client B.S.S (294 k€), le résultat d'exploitation fait apparaître un gain de 500 k€.

§ Le résultat financier

Les produits financiers sont constitués :

- de perception de dividendes de la société Kindy bloquert et Euro China socks : 1.654 K€
- d'intérêts financiers sur les comptes courants pour 64 k€
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des titres Baby Love suite à leur cession : 250 K€

Les charges financières sont composées de :

- d'une dépréciation complémentaire des titres Kindy Bloquert pour un montant de 1.270 K€, ainsi que des titres GBB pour un montant de 785 K€.
- d'une dépréciation complémentaire des actions propres pour 10 K€
- de dépréciation des comptes courants de Baby Love (88 K€), de BSS (210 K€), de Mariner (552 K€)
- d'une provision pour risques financiers (257 K€) liée à la situation nette négative de Mariner
- d'intérêts sur emprunts et comptes courants (393 K€)
- de pertes sur le contrat de liquidité (89 k€)

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Le résultat financier fait apparaître une perte de 1 688 K€.

§ Le résultat exceptionnel fait apparaître un gain de 695 K€ compte tenu :

- d'une moins value comptable sur la cession des titres Baby Love (70 K€)
- d'une reprise sur provision sur risques de 779 K€
- de charges exceptionnelles sur opérations de gestion (2 K€) et de provisions pour risques de pénalités (12 K€).

Compte tenu de ce qui précède et d'un profit d'intégration fiscale de 258 K€, l'ensemble fait apparaître une perte de 235 K€ sur l'exercice.

17-2 Le bilan

Le bilan présente une situation nette de 5.194 K €

§ Les provisions pour risques et charges sont les suivantes :

- Engagement de retraite et Médaille du travail 105 K€
 - Provision pour risques pénalités 12 K€
 - Provision pour risque Mariner 257 K€
- Les dettes financières sont composées d'emprunt à long terme pour 1.566 K€ euros et de soldes créditeurs de banque pour 44 K€

Etat de l'endettement de la société Kindy SA au 30 juin 2009

Nature	2009 (en KE)	2008 (en KE)
Emprunts bancaires	1 566	2 250
Trésorerie passive	44	32
Trésorerie active	33	17
C/courants d'associés	9 464	10 262
Endettement net total	11 041	12 527

La trésorerie nette est restée stable au cours de l'exercice (-15 K€ à l'ouverture et -11 K€ à la clôture) :

- Compte tenu d'une marge brute d'autofinancement de 1.719 K€ et d'une variation de BFR de 907 K€, les flux dégagés par l'exploitation dégagent une trésorerie nette de 2.626 K€,
- Du fait de la souscription à l'augmentation de capital de GBB S.A.S. (2.000 K€), ainsi qu' au capital de la nouvelle filiale « The Socks Legende » (37 K€), de divers investissements en matériels (3 K€) et de sommes reçues pour la cession des titres Baby Love (102 K€), les flux nets consacrés à l'investissement engendre une consommation de trésorerie de 1.938 K€,
- Les flux liés aux opérations de financement (remboursement d'emprunts) consomment 684 K€ de trésorerie.

17-3 Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

17-4 Les activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

17-5 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (234.389 euros) en report à nouveau qui se trouvera ainsi ramené de (10.670.781 euros) à (10.905.170 euros)

Le Conseil d'Administration rappelle les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Date de distribution	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 30/06/2008	0		
Exercice clos le 30/06/2007	0		
Exercice clos le 30/06/2006	256.667 euros		

17-6 Dépenses non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27.355 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève 9.118 euros.

17-7 Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes de la société.

La société a notamment au cours de l'exercice, souscrit à l'augmentation de capital de GBB pour 2.000 K€, souscrit au capital de la nouvelle société « The Socks Legende » et cédé l'intégralité des actions de la S.A.S Baby Love.

17-8 Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice en perte de 234.389 euros, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital.

En conséquence, le directoire convoque une assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu ou non la dissolution anticipée de la société conformément à l'article L.225.248 du code de commerce.

III – L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

17-9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
Capital social	9 984 000	9 984 000	10 296 000	10 424 000	10 424 000
Nbre actions ordinaires	1 248 000	1 248 000	1 287 000	1 303 000	1 303 000
Nbre actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nbre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	2 403 630	2 595 749	2 486 500	2 131 100	2 085 800
Résultat avant impôts, participation, dotations	-142 557	90 925	-280 381	723 738	1 390 464
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations	2 887 594	2 273 723	-504 801	-10 165 180	-234 389
Résultat distribué					
par action résultat après impôts avant dotations	-0,14	0,04	-0,22	0,56	1,07
par action résultat après impôts et dotations	2,31	1,82	-0,39	-7,80	-0,18
Dividende attribué à chaque action	0,35	0,21			
Effectif moyen des salariés	7	7	8	7	7
Montant de la masse salariale	887 181	771 820	926 915	835 312	779 418
Cotisations sociales et avantages sociaux	378 910	328 500	402 975	366 798	348 377

17-10 Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale au directoire par application des articles L.225.129-1 et L.225.129-2 du Code de Commerce

<i>N° Résolution</i>	<i>Délibération</i>	<i>Conditions</i>	<i>Délai de délégation</i>
Résolution N°9 AGO 17/12/2008	Programme de rachats d'actions	Dans la limite de 10% du capital soit 130.300 actions avec un prix maximum de 20 euros par action	17/06/2010
Résolution N°10 AGE 17/12/2008	Réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	Dans la limite de 10% du capital	17/12/2010

18 – Actualisation en date du 28 octobre 2009

Chiffre d'affaires au 30 septembre 2009	Consolidé	Activités poursuivies(*)
En M€	11,07	10,31
Evolution	-9,4 %	+ 1,8 %

(*) : Hors Mariner cédé en mars 2009 (effet septembre 2009), Contim et Sovema

Depuis le début de l'exercice 2009-2010, le Groupe Kindy, qui est désormais le leader français de la chaussette, commercialise les chaussettes à la marque Dim dans tous ses réseaux de distribution.

Au premier trimestre, dans un contexte de dégradation continue de la consommation textile (marché de la chaussette : - 7,4 % sur le premier semestre 2009), le chiffre d'affaires des activités poursuivies (le pôle chaussette avec Kindy, BSS et Dim, et le pôle chaussure pour enfant avec la marque GBB et la licence Catimini) reprend le chemin de la hausse (+ 1,8 %) à 10,31 M€. Il profite de la politique dynamique de distribution et d'innovation mise en place au cours de l'exercice précédent.

III

**L’ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE
« extrait du rapport de gestion
présenté à l’assemblée générale
du 16 décembre 2009 »**

Le capital est composé de 1.303.000 actions.

1 - L'actionariat de la société

Conformément aux dispositions de l'article 1.233-13 du code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 juin, plus de 5 %, 10 %, 20%, 33.33 %, 50 % ou 66.66 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

GRUPE KINDY : EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT ¹

	Situation au 16 novembre 2009				Situation au 15 novembre 2008				Situation au 30 septembre 2007			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
JP INVESTISSEMENTS	185 867	14,26%	346 234	21,23%	160 365	12,31%	320 730	19,59%	164 342	12,77%	328 684	19,88%
Joël PETILLON	33 024	2,53%	33 024	2,03%								
Sous total Joel Petillon	218 891	16,80%	379 258	23,26%	160 365	12,31%	320 730	19,59%	164 342	12,77%	328 684	19,88%
Jean Yves BLOQUERT	130 280	9,99%	197 306	12,10%	129 457	9,94%	204 643	12,50%	116 380	9,04%	183 406	11,09%
Famille BLOQUERT	40 075	3,08%	67 613	4,15%	19 378	1,49%	38 756	2,37%	19 378	1,51%	38 756	2,34%
Sous total BLOQUERT	170 355	13,07%	264 919	16,25%	148 835	11,42%	243 399	14,86%	135 758	10,55%	222 162	13,44%
Jacques GAILLARD	150 890	11,58%	250 890	15,39%	133 294	10,23%	220 000	13,44%	120 000	9,32%	220 000	13,31%
CIAL	130 508	10,02%	130 508	8,00%	146 513	11,24%	146 513	8,95%	146 513	11,38%	146 513	8,86%
Claude LUCK	50 500	3,88%	50 500	3,10%								
Management Kindy	63 700	4,89%	63 700	3,91%	32 000	2,46%	32 000	1,95%	39 000	3,03%	39 000	2,36%
Santander	179 156	13,75%	179 156	10,99%	180 262	13,83%	180 262	11,01%	173 411	13,47%	173 411	10,49%
Sycomore Asset Manag.		0,00%		0,00%	144 430	11,08%	144 430	8,82%	172 222	13,38%	172 222	10,42%
Public	311 732	23,93%	311 732	19,12%	334 694	25,69%	350 086	21,38%	313 147	24,33%	351 070	21,24%
Actions autodétenues	27 268	2,09%			22 607	1,77%			22 607	1,76%		
TOTAL	1 303 000	113,1%	1 630 663	116,2%	1 303 000	111,5%	1 637 420	114,9%	1 287 000	110,5%	1 653 062	113,4%

Il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de pacte d'actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Au cours de l'exercice, 3 franchissements de seuil sont à signaler ² :

- Franchissement à la baisse du seuil de 10 et 5 % du capital et des droits de vote de Sycomore Asset Management suite à une cession sur le marché,
- Franchissement à la hausse du seuil de 20% des droits de vote par JP Investissements géré par le président du directoire Joël Petillon, suite à une acquisition sur le marché,
- Franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital et 15% des droits de vote par Jacques Gaillard suite à une acquisition sur le marché

2 – Actions propres et Opérations effectuées par la société sur ses propres actions

La société dispose au 30 juin 2009 de :

- 3 661 actions d'autocontrôle Kindy S.A comptabilisées pour 141 K€
- 27.483 actions dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, dans le cadre de cette gestion, 39.480 actions ont été cédées et 39.228 actions acquises.

¹ La situation de l'actionariat au 30 septembre 2007 est une information additionnelle au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009. De même de la présentation des lignes illustrant les actions de concert (Joël Petillon & Famille Bloquert) procède d'une demande de l'AMF.

² Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009
Franchissement à la hausse du seuil de 10% des droits de vote par Bestinver, la société Bestinver Gestion S.A. SGIIC (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne) agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, et déclaration d'intention correspondante (le 20 mai 2009).

3 - Evolution boursière

- . Capitalisation boursière au 30 juin 2009 : 4 039 300 euros
- . Cours extrêmes : Plus haut : 8,49 euros
Plus bas : 2,19 euros

4 - Prises de participations significatives

Néant.

5 - Etat de la participation des salariés

A la clôture de l'exercice, l'état des participations des salariés dans le cadre des plans d'épargne entreprise, du fonds commun de placement est néant.

6 - Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues¹

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 130.300 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KINDY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

¹ Une nouvelle autorisation a été votée lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2009 (cf neuvième résolution page 133)

III – L’ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l’annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l’autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n’entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d’achat est fixé à 20 euros par action. En cas d’opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d’attribution gratuite d’actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d’actions composant le capital avant l’opération et le nombre d’actions après l’opération).

Le montant maximal de l’opération est ainsi fixé à 2 606 000 euros.

En conséquence de l’objectif d’annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 130.300 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

7 - Politique de distribution des dividendes

	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2006
Dividende total payé en K€	Néant	Néant	257
Dividende par action en euros	Néant	Néant	0,20 €

8 – Eléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique d’achat ¹

En application de l’article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique sur les titres de la Societe sont exposés ci-dessous :

L’assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2009 a conféré au directoire les délégations de compétence lui permettant de procéder à une augmentation de capital en vertu de la quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions dont les modalités et délais figurent en page 135 à 139 du présent document.

¹ Information additionnelle au rapport de gestion présentée à l’assemblée générale du 16 décembre 2009

IV

**Administration et gestion
« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 16 décembre 2009 »**

1- Les mandataires de la société KINDY SA

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 alinéa 3 du code de commerce) ¹

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
Monsieur Joël PETILLON	Président du directoire	/	Président Directeur Général de la société KINDY BLOQUERT Président de la SAS MARINER Président de la SAS B.S.S <ul style="list-style-type: none"> • Gérant de la SARL SOVEMA • Président de la société THE SOCKS LEGENDE
Monsieur Eric GARIN	Membre du directoire	/	Administrateur de la SA KINDY BLOQUERT Gérant de la SCI BLOQUERT Président de la SAS GBB
Monsieur Dominique HENNERESSE Echéance du mandat fin 2011	Président du Conseil de Surveillance	/	§ Président de la société DE DIETRICH THERMIQUE § Président de la SAS OERTLI THERMIQUE § Administrateur COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFE- EAU <ul style="list-style-type: none"> • Co-gérant DE DIETRICH REMEHA HOLDING BV • Co-gérant DE DIETRICH REMEHA GROUPE SNC • Président de la société DFM
Monsieur Jean Claude CARLE Echéance du mandat fin 2011	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> • Sénateur de la Haute Savoie • Conseiller Régional de Rhône Alpes • Membre de la commission des affaires Culturelles • Membre de la Délégation parlementaire pour Les problèmes démographiques • Membre du Groupe Union pour un Mouvement Populaire.

¹ Informations additionnelles au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009

Les mandats exercés par Monsieur Joel Petillon et Eric Garin sont des mandats exercés à l'intérieur du Groupe Kindy. Les mandats exercés par le président du conseil de surveillance ainsi que les membres de ce conseil sont exercés à l'extérieur du Groupe Kindy.

Monsieur Bernard SALTIEL Echéance du mandat fin 2011	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la Société SALONIKAS.
Monsieur Hubert PERRIN Echéance du mandat fin 2011	Membre du Conseil de Surveillance		Président Directeur Général Société EURO MIDCAPS Président Association CERTIMECA Membre du Conseil de Surveillance Société CONVERGIE Membre du Conseil de Surveillance Société SIGNAUX GIROD Membre du Conseil FONDATION EJP

- Quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

2- Les rémunérations des mandataires (L.225-102-1 al 1 et 2 du code de commerce)

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société					Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations				Avantages en nature	Cotisations aux régimes sociaux	Rémunérations et avantages en nature
	Au titre du mandat		Autres rémunérations				
	Fixe	Variable	Fixe	Variable			
Mr Joël PETILLON Versées en N-1 Versées en N	202 800 207 600	72 338 35 000	NEANT NEANT	NEANT NEANT	1 665 2 160	99 600 93 202	NEANT
Mr Eric GARIN Versées en N-1 Versées en N	9 147 9 147	NEANT NEANT	73 500 75 000	39 000 18 000	1 290 1 770	51 075 42 662	NEANT
Mr Dominique HENNERESSE Versées en N-1 Versées en N	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Mr Jean – Claude CARLE Versées en N-1 Versées en N	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Mr Bernard SALTIEL Versées en N-1 Versées en N	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Mr Hubert PERRIN Versées en N-1 Versées en N	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Les montants sont exprimés en valeurs brutes

Il existe une convention prévoyant une indemnité de cessation de fonction égale à 2 ans de rémunération pour le président du Directoire en cas de cessation de fonction. Cette indemnité ne serait due que dans l'hypothèse où le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe atteindra l'équilibre. Ces éléments feront l'objet d'une révision annuelle par les membres du conseil de surveillance sur proposition du comité des rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Comité des Rémunérations. Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable basée sur l'évolution du résultat opérationnel.

En conformité avec les dispositions de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, la société a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF complété et précisé par les recommandations du 6 octobre 2008. »¹

3- Jetons de présence

Le groupe a versé des jetons de présence pour un montant total de 15000€, répartis entre les membres du conseil de surveillance en fonction de leur assiduité au conseil au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons de maintenir le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance à la somme de 15.000 euros.

4- Quitus pour la gestion

Nous vous demandons de donner quitus aux membres du directoire pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

¹ Informations additionnelles au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009 : A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) à l'égard de l'Emetteur et leurs intérêts privé ou autres devoirs.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

5- Rémunérations des mandataires sociaux (présentation selon recommandation AFEP/MEDEF d'octobre 2008) ¹

Tableau N° 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Nom et fonction du mandataire social	Exercice N-1	Exercice N
Joël Petillon - Président du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau 2	276 803	244 760
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau 4	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
SOUS TOTAL Joël Petillon	276 803	244 760
Eric Garin - Membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau 2	122 937	103 917
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau 4	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
SOUS TOTAL Eric Garin	122 937	103 917
TOTAL	399 740	348 677

Tableau N° 2

Nom et fonction du mandataire social	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Joël Petillon - Président du directoire				
Rémunération fixe	202 800	202 800	207 600	207 600
Rémunération variable	72 338	72 338	35 000	35 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	1 665	1 665	2 160	2 160
SOUS TOTAL Joël Petillon	276 803	276 803	244 760	244 760
Eric Garin - Membre du directoire				
Rémunération fixe	82 647	82 647	84 147	84 147
Rémunération variable	39 000	39 000	18 000	18 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	1 290	1 290	1 770	1 770
SOUS TOTAL Eric Garin	122 937	122 937	103 917	103 917
TOTAL	399 740	399 740	348 677	348 677

¹ Informations additionnelles au rapport de gestion présenté à l'assemblée du 16 décembre 2009

V – ADMINISTRATION ET GESTION

Tableau N° 3

Tableau sur les jetons de présence		
Membres du conseil de surveillance	Jetons versés en N-1	Jetons versés en N
Dominique Henneresse	4 285	3 750
Jean Claude Carle		
Bernard Saltiel	4 285	3 750
Hubert Perrin	4 285	3 750
TOTAL	12 855	11 250

Tableau N° 4

Options de souscription ou d'achats d'actions attribuées au cours de l'exercice à chaque dirigeant mandataire social						
Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Joel Pétilion	Néant					
Eric Garin	Néant					

Tableau N° 5

Options de souscription ou d'achats d'actions levées au cours de l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Joel Pétilion	Néant			
Eric Garin	Néant			

Tableau N° 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social					
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Joel Pétilion	Néant				
Eric Garin	Néant				

Tableau N° 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social				
Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'acquisition
Joel Pétilion	Néant			
Eric Garin	Néant			

Tableau N° 8

Historiques des attributions de souscription et d'achats d'actions	
Date d'assemblée	Plan autorisé par l'assemblée générale du 19 décembre 2000
Date du directoire	05/12/2002
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70000
<i>Dont pouvant être souscrit par les mandataires sociaux :</i>	
Eric Garin - membre du directoire	15000
Claude Léorier - membre du directoire	15000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2005
Date d'expiration	05/12/2008
Prix de souscription	1,30 €
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2009	55000
Nombre cumulé d'options de souscriptions annulés	15000
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	0

Tableau N° 9

Date d'assemblée	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néant	

Tableau N° 10

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui ¹	Non	Oui	Non
Joel Petillon Président du directoire		X		X	X			X

(1) L'indemnité de licenciement serait égale à deux années de salaire. Si ces dispositions contractuelles venaient à s'appliquer au cours de l'exercice 2009/2010, l'indemnité prévue par ce contrat ne serait due que si le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe est au minimum à l'équilibre.

V

**Conséquences sociales
de l'activité**

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 16 décembre 2009 »**

1- POLITIQUE DE RECRUTEMENT

1-1 EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET PAR POLE (ETP)

	KINDY		MARINER		BABY LOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Nombre ETP	180	182	75	62	6	0	0	6	11	9	55	42	290	119
<i>Dont Holding</i>	6	7												
<i>Dont magasins d'usine</i>	4	2												

1-2 REPARTITION PAR CATEGORIE (ETP)

Répartition par secteur	30 juin 2008	30 juin 2009
Industriel	95	72
Logistique - Informatique	38	48
Commercial - Marketing	150	141
Administratif	44	40
TOTAL GROUPE	327	301

1-3 REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'AGE (ETP)

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		The Socks Legende		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
20 à 25 ans	4	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1	6	4
25 à 30 ans	13	13	4	3	0	0	0	1	0	0	5	2	22	19
30 à 35 ans	25	24	6	4	0	0	0	0	0	0	4	4	34	32
35 à 40 ans	29	28	9	7	1	0	0	1	2	2	8	4	49	42
40 à 45 ans	17	17	13	8	2	0	0	1	2	1	12	11	46	38
45 à 50 ans	42	37	13	14	1	0	0	1	4	1	12	7	72	60
50 à 55 ans	29	39	19	15	1	0	0	1	1	3	7	8	56	66
55 à 60 ans	21	19	11	9	1	0	0	0	2	1	7	5	42	35
60 à 65 ans	0	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5
TOTAUX	180	181	75	62	6	0	0	6	11	9	55	42	327	301

1-4 NOMBRE TOTAL D'EMBAUCHES

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Embauches	15	11	38	37	0	0	0	6	0	9	4	0	57	63

1-5 NOMBRE D'EMBAUCHES JEUNES

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Embauches jeunes	0	0	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0

1-6 TYPE DE CONTRAT (en unité physique au 30 juin)

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
CDD	5	6	9	8	0	0	0	0	0	6	2	1	16	21
CDI	171	175	105	89	6	0	0	6	11	3	54	41	347	314

1-7 TAUX DE TRANSFORMATION EN CDI

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

V – CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

1-8 PARITE HOMMES/FEMMES (en unité physique au 30 juin)

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
CADRES	20	7	3	0	0	0	1	1	2	0	5	1	31	9
A. MAITRISE	7	11	0	3	0	0	0	0	0	0	3	3	10	17
TECHNICIENS	8	5	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	12	9
EMPLOYES	2	36	1	0	0	0	0	0	0	0	4	12	7	48
OUVRIERS	20	41	2	6	0	0	0	0	0	6	4	3	26	56
FORCE DE VENTE	15	17	2	76	0	0	0	0	1	0	7	1	25	94
TOTAL	72	117	10	87	0	0	3	3	3	6	23	20	111	233

2 - CONDITIONS DE TRAVAIL

2-1 REPARTITION EFFECTIF TEMPS PLEIN/TEMPS PARTIEL

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Cadres Temps plein	23	27	9	3	0	0	0	2	2	2	7	6	41	40
50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etam temps plein	96	95	19	17	2	0	0	4	6	1	37	29	160	146
80%	7	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	6
50%	2	0	77	69	0	0	0	0	0	0	1	1	80	70
Ouvriers temps plein	59	60	9	8	4	0	0	0	3	6	10	7	85	81
80%	1	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
TOTAL	188	189	114	97	6	0	0	6	11	9	56	43	375	344

2-2 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Sociétés	Nombre d'heures supplémentaires
KINDY	3358
MARINER	1991
BABYLOVE	0
BSS	167
GBB	1113
SOVEMA	165

2-3 ABSENTEISME (en % heures d'absences/heures travaillées)

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Maladie/accidents du travail	1,76%	4,27%	4,18%	5,1%	0	0	0	0	0	0	0	4,54%	2,15%	4,35%

2-4 NOMBRE ACCIDENTS DU TRAVAIL

	KINDY		MARINER		BABYLOVE		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Nbre accidents	1	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Taux de fréquence	0,08%	0,53%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,04%	0,29%
Nbre heures perdues	210	1540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1540

3 – MOTIVATION DES COLLABORATEURS

3-1 Rémunérations

Masse salariale	2008	2009
KINDY	4537 KE	4234 KE
MARINER	1966 KE	1787 KE
BABY LOVE	810 KE	0
THE SOCKS LEG.	0	103 KE
BSS	364 KE	177 KE
GBB	1660 KE	1743 KE

3-2 Salaires moyens

Salaires moyens par CSP MARINER

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	2400	5333	-	-
Agents de maîtrise	-	-	1488	2600
Techniciens	1445	1900	1540	1800
Employés	-	1343	115	2494
Ouvriers	1343	1343	1343	1539

Salaires moyens par CSP GBB

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	3660	7724	-	-
Agents de maîtrise	2437	3188	2184	2206
Employés	1710	2013	703	1992
Ouvriers	1721	2037	1553	1729
VRP	106	8988	-	4330

Salaires moyens par CSP KINDY BLOQUERT

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	2379	5484	3208	4009
Agents de maîtrise	1917	2946	1845	3461
Techniciens	1534	3007	1477	3403
Employés	-	-	1478	2164
Ouvriers	1511	1996	1315	1957

Salaires moyens par CSP BSS

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	3331	5570	-	-
Agents de maîtrise	-	-	-	-
Techniciens	1520	1520	-	-
Employés	1900	1900	-	-
Ouvriers	-	-	1327	1370

Salaires moyens par CSP THE SOCKS LEGENDE

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	5000	2551	3400	3400
Agents de maîtrise	-	-	-	-
Techniciens	1854	2743	1921	2400
Employés	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-

3-3 Promotion interne

	2008		2009	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Ouvrier vers employé	0	0	0	0
Ouvrier vers technicien	0	0	0	0
Employé vers technicien	0	0	0	1
Employé vers A. maîtrise	1	0	1	0
Agent maîtrise vers Cadre	0	1	0	1
Technicien vers cadre	1	0	0	0
Total Groupe	2	1	1	2

4- DIALOGUE SOCIAL

4-1 Réunions

Mensuelle pour le CE, donc 12 par an pour Kindy et Mariner
 Semestrielle pour les délégués du personnel : 2 par an pour le Groupe
 CHSCT : Trimestrielle, soit 4 par an pour le Groupe

4-2 Représentations

Syndicats représentés chez :
 - Kindy : CGT, FO et CGC
 - Mariner : CGT et CFDT
 Politique d'information : affichage

5- FORMATION

1.866 heures de formation ont été réalisées au sein du groupe en 2008/2009 soit une augmentation de 26,33% par rapport à l'exercice précédent (1.407 heures en 2007/2008)

5-1 Kindy Bloquert – heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
LOGISTIQUE	210	21	63		21		315
PAYE				28			28
INFORMATIQUE		70	52,5	17,5			140
LANGUES ETRANGERES				50			50
MANAGEMENT					40	56	96
SECOURISME	12	12	48	24	24		120
TOTAUX	222	103	163,5	119,5	85	56	749

V – CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

5-2 MARINER - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
LOGISTIQUE	343	235	21				599
LANGUES ETRANGERES				62	18		80
COMMERCIAL				24			24
TOTAUX	343	235	21	86	18	0	703

5-3 KINDY SA - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
AUDIT							0
COMMERCIAL							0
MANAGEMENT						56	56
TOTAUX	0	0	0	0	0	56	56

5-4 GBB - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
STYLISME			28	14		28	70
INFORMATIQUE				16			16
LANGUES ETRANGERES				30			30
LOGISTIQUE					21		21
TOTAUX	0	0	28	60	21	28	137

5-5 THE SOCKS LEGENDE - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
INFORMATIQUE	<i>Néant</i>						0
LANGUE	<i>Néant</i>						0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0

5-6 BSS - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
LANGUES ETRANGERES				135			135
INFORMATIQUE				86			86
TOTAUX	0	0	0	135	0	0	221

6- INSERTION

Au 30/06/2009, les effectifs Cotorep représentent 2.20 % de l'effectif du site de moliens.

VI

Conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 16 décembre 2009 »**

VI – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

1- CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les processus de production du Groupe ne font appel à aucune substance dangereuse, ils ne sont pas polluants et ne donnent lieu à aucun rejet de substances toxiques. Le Groupe KINDY respecte les normes européennes concernant les risques environnementaux.

• Périmètre des indicateurs :

Sur l'exercice comptable 2008/2009, le Groupe Kindy compte comme sites de production (implantés en France) ceux des marques KINDY (Moliens), MARINER (Lillers), GBB (Beaupréau). Toutefois les indicateurs sont donnés uniquement sur le site de Moliens et le siège administratif.

• Période de référence :

Kindy étant en exercice décalé (clôture de l'exercice au 30.06.2009) ; les indicateurs relatifs aux consommations portent sur l'année civile 2008.

THEMES	PERIMETRE SITE DE PRODUCTION France ET SIEGE ADMINISTRATIF
1. Hygiène et sécurité	Chiffres accident de travail : voir rapport social
2. Consommation d'eau	881 m3 en 06/07 860 m3 en 07/08 788 m3 en 08/09
3. Consommations de matières premières	Fuel, utilisé principalement pour le chauffage de l'atelier et le fonctionnement des « machines à former » 386 tonnes en 06/07 343 tonnes en 07/08 366 tonnes en 08/09
4. Consommations d'énergies	Electricité 1402 Mwatts en 06/07 1239 Mwatts en 07/08 1149 Mwatts en 08/09 Consommations d'électricité concernent principalement l'alimentation des moteurs des machines (plus de 70%), l'éclairage et l'informatique
5. Mesures d'efficacité énergétique	Depuis l'étude énergétique réalisée en 2000 avec le concours de l'ADEME, permettant de réduire en partie de 51% sur 3 ans la consommation d'énergie : de 2885 MW à 1416 MW en 2003, le groupe n'a pas lancé de nouvelles mesures d'efficacité énergétique
6. Recours aux énergies renouvelables	Les consommations en énergies étant relativement faibles, le groupe n'a pas recours à des énergies renouvelables
7. Rejets dans l'air	La consommation de fuel rejette dans l'air des particules. Elles ne présentent pas de danger, les chaudières n'étant pas soumises à contrôle en raison de leur faible capacité.
8. Nuisances sonores ou olfactives	L'activité industrielle du groupe ne crée pas de nuisances sonores ou olfactives (utilisation de métiers à tricoter, repassage, et air comprimé)
9. Rejets dans l'eau	L'activité industrielle du groupe n'engendre aucun rejet dans l'eau
10. Conditions d'utilisation des sols	Pas d'utilisation des sols
11. Rejets dans le sol	Pas de rejets dans le sol
12. Déchets	Cartons 1600 m3 en 06/07 1440 m3 en 07/08 1400 m3 en 08/09 Déchets industriels banals 450 m3 en 06/07 480 m3 en 07/08 510 m3 en 08/09
13. Protection des milieux naturels	Néant
14. Démarches d'évaluation ou de certification	Néant
15. Mesures pour assurer la	Contrôle par un organisme extérieur, l'APAVE : 1 fois par an sur tout le matériel

VI – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

conformité	électrique 2 fois par an pour les chaudières 1 fois par an sur tous les éléments sous pression (cuves) 2 fois par an sur les chariots élévateurs 2 fois par an sur le compacteur
16. Services internes environnement	Il n'y a pas de service spécifique environnement, cette fonction est rattachée au service technique de l'atelier
17. Formation/information des salariés	Voir rapport social
18. Moyen de réduction des risques	Formation à la sécurité : voir rapport social
19. Organisation contre la pollution hors site	Pas d'organisation contre la pollution hors site, car pas d'impact environnemental
20. Dépenses environnementales	Indicateur gestion des déchets
21. Provisions et garanties environnement	Néant
22. Indemnités environnementales en exécution de décision judiciaire	Néant
23. Objectifs aux filiales étrangères	Le groupe n'a pas de filiale à l'étranger ayant des impacts environnementaux

2 PROPRIETES, USINES ET EQUIPEMENTS ¹

- Site de Moliens

Ce site, siège social du Groupe Kindy, est la propriété de la SCI Bloquert détenue à 99,97% par le Groupe. D'une superficie totale de 16.000 m², il intègre :

- des bâtiments administratifs,
- entrepôts où sont stockés les produits du pôle chaussette (Kindy, Business Sport Socks et The Socks Legende)
- ateliers de fabrication (48 machines à tricoter),

- Site de Beaupréau

Sur ce site en location, est géré le pôle « chaussures ». Il est composé de locaux administratifs et d'entrepôts.

- Autres sites : Les autres sites des activités poursuivies (Kindy Espagne à Madrid, et Kindy Asie à Shanghai) sont constitués de bureaux en location.

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009

VII

Rapport du président du conseil de surveillance Sur le contrôle interne ¹

¹ Le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil de surveillance sur le contrôle interne figure en page 101

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE CONTROLE INTERNE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.1 - Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sa composition est la suivante :

- Dominique HENNERESSE – Président
- Bernard SALTIEL – Membre
- Hubert PERRIN – Membre
- Jean Claude CARLE – Membre.

La durée du mandat des Surveillants, nommés par l'Assemblée Générale est de 4 années. Chaque Surveillant doit être propriétaire d'au moins 1 action inscrite au nominatif.

Conformément aux statuts, le Conseil se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- analyser les tableaux de bord du Groupe et les rapports du Directoire, et entendre les commentaires de celui-ci sur les points abordés,
- approuver les budgets annuels ainsi que toute décision stratégique ou autre qu'il lui revient statutairement d'approuver,
- examiner les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi de documents (en général au moins une semaine à l'avance) correspondant aux points abordés.

Un comité spécialisé – le Comité des Rémunérations – comprenant le Président et un autre membre du Conseil, se réunit au moins une fois par an pour fixer la rémunération des membres du Directoire.

La rémunération des membres du Directoire est composée :

- d'une partie fixe
- d'une partie variable basée sur l'évolution du résultat opérationnel par rapport à N-1.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Les procès verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE CONTROLE INTERNE**

Le Conseil de surveillance a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF concernant notamment le cumul mandat social / contrat de travail. En conformité avec les dispositions de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, la société a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF complété et précisé par les recommandations du 6 octobre 2008.¹

Un avenant au contrat de travail du président du directoire en date du 5 JUIN 2000 a institué une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Le conseil précise que, dans l'hypothèse où les dispositions contractuelles auraient à s'appliquer au cours de l'exercice 2009/2010, l'indemnité prévue par ce contrat ne sera due que si le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe est au minimum à l'équilibre.

Le conseil décide que ces éléments feront l'objet d'une révision annuelle par les membres du conseil de surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations.

1.2 - Directoire

Il est composé de 2 à 5 membres.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance :

- Joël PETILLON – Président
- Eric GARIN - Membre

Conformément aux statuts, le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président pour :

- faire le point sur la marche des affaires et examiner les tableaux de bord mensuels du Groupe et des filiales,
- prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du groupe et/ou de ses filiales.

Le Directoire se réunit également pour :

- arrêter les comptes semestriels et annuels
- établir les rapports au Conseil
- convoquer et préparer les Assemblées Générales.

Le Directoire s'est réuni cinq fois en 2008/2009. Les procès verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

¹ Informations additionnelles au rapport de gestioin présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009 :
Les recommandations du 06 octobre 2008 ne sont appliquées que partiellement à savoir que :

- Les membres du conseil de surveillance ne sont pas renouvelés par « roulement »,
- Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de règlement intérieur du conseil de surveillance prévoyant les modalités de communication et les obligations de confidentialité,
- la création d'un comité d'audit spécialisé est à l'étude.

1.3 - Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs des organes et des mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales sont définis par la loi, et éventuellement encadrés par les statuts des sociétés considérées.

1.4 – Assemblée Générale

Les modalités liées à l'Assemblée Générale sont reprises par les articles 22 et 23 des statuts de KINDY SA.

2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

2.1 – Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les Organes Sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Organes Sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 – Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme fonctionnel du Groupe et les organigrammes juridiques du Groupe sont mis à jour à chaque clôture semestrielle par la Direction Financière.

2.3 – Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est ainsi constitué :

- Président du Directoire (également Président des sociétés d'exploitation du Groupe)
- Directeur Financier et Ressources Humaines
- Directeur Commercial et Marketing
- Directeur Informatique et Logistique

- Directeur des Achats.

2.4 – Fonctionnement des Comités de Direction

Comité de Direction du Groupe

Le Comité de Direction se réunit régulièrement au siège pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil de Surveillance,
- définir les actions permettant d’atteindre les objectifs budgétaires,
- contrôler l’évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs,
- étudier toute mesure permettant d’améliorer l’efficacité globale,
- s’assurer de l’application et du respect des lois et règles internes.

Le Comité de Direction du Groupe s’est réuni mensuellement en 2008/2009. Un ordre du jour établi pour chaque réunion et un compte rendu est rédigé et diffusé aux participants.

Comités de Direction des activités

Les Comités de Direction des activités font de même au niveau de chaque activité.

2.5 - Etablissement des budgets et des plans

- **Budgets**

Les budgets sont établis selon la procédure actualisée par la Direction Financière du Groupe et suivant un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (des activités, départements ou services) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Le suivi des objectifs fait l’objet d’une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l’année précédente. Des actions correctives sont décidées, le cas échéant, pour coller au mieux aux objectifs et à l’évolution de l’environnement.

Un tableau de bord semestriel pour le Groupe, incluant les paramètres économiques et financiers essentiels pour chaque pôle ainsi que des commentaires, est diffusé aux membres du Conseil.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont disponibles dans chaque activité.

- **Plans de développement**

Le plan du Groupe est actualisé chaque année au deuxième trimestre par la Direction Financière du Groupe. Les objectifs définis dans les plans propres à chaque activité, tiennent compte des évolutions externes (conjoncture et concurrence) et internes (actions mises en œuvre) à moyen terme.

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE CONTROLE INTERNE**

Chaque activité établit son propre plan avec un dossier complet d'analyses qualitatives et quantitatives. Après validation par le Directoire, le plan consolidé du groupe est présenté au Conseil de Surveillance pour approbation.

2.6 – Information comptable, financière et de gestion – systèmes d'information

2.6.1 – Direction Financière du Groupe

Le Directeur Financier est rattaché au Président du Directoire à qui il rend compte, et membre du Comité de Direction du Groupe. A ce titre, il :

- supervise (hiérarchiquement ou fonctionnellement) au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'informations centraux ;
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable ;
- fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants ;
- approuve les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions ;
- assure la liaison avec les Commissaires aux Comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants ;
- prépare avec les directions des activités les ordres de mission des auditeurs internes ;
- participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe, et son organisation.

2.6.2 – Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures ont été élaborées par la Direction Financière du Groupe et/ou par celles des activités à l'intention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS.

2.6.3 – Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- **Contrôle des états financiers** : les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont établis selon un planning préétabli. La Direction Financière contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE CONTROLE INTERNE**

retraitements, la réconciliation des comptes intra-groupe. Il existe pour la consolidation un référentiel unique qui définit, pour l'ensemble des entités du Groupe, un plan comptable et des procédures de gestion concernant les principaux postes comptables (stocks, immobilisations, clients, etc ...)

- **Contrôle des informations contenues dans le tableau de bord** : la bonne application du plan comptable et des procédures est vérifiée lors de l'établissement du reporting semestriel.
- **Contrôles opérationnels** : des contrôles formels ont été mis en place pour les process à caractère récurrent. Il s'agit de contrôles humains et/ou informatisés (avec des accès informatiques restreints à certaines fonctions et des mots de passe).

2.6.4 – Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion des activités participe activement à l'établissement des budgets et des plans, analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission d'apporter aide et conseils à chaque entité opérationnelle, de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées ainsi que du suivi des plans d'actions et de l'application des procédures de gestion.

Des contrôles spécifiques sont effectués par les activités à intervalles réguliers, notamment la réalisation d'inventaires physiques des stocks et des immobilisations.

2.6.5 – Systèmes d'information

Un logiciel intégré, GENERIX est déployé dans les entités de chaque activité.

L'utilisation de ce logiciel permet de limiter les erreurs manuelles de ressaisie d'informations grâce aux interfaces existants entre les différents modules.

Des logiciels spécialisés existent au niveau du Groupe pour assurer des fonctions spécifiques (consolidation, reporting, immobilisations, trésorerie, paie, ...)

2.6.6 – Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- le processus d'élaboration du plan comptable
- les processus de production des comportant :
 - . la comptabilisation des opérations
 - . la constitution des provisions et charges à payer
 - . la constitution des comptes de régularisation et d'attente
 - . les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE CONTROLE INTERNE**

- les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - . la production de ces informations
 - . l'explication des comptes
 - . la constitution et le suivi des engagements hors bilan.

- les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - . les réconciliations
 - . les contrôles
 - . les circularisations avec les tiers.

2.7 – Relations avec les Commissaires aux Comptes

La nomination des Commissaires aux Comptes pour une durée de 6 ans a pris effet lors de l'exercice 2008/2009 pour le Groupe et pour ses principales sociétés.

Ils ont libre accès aux documents et employés du Groupe pour réaliser leur mission conformément à la loi.

Une fois par an en juin, avant la fin de l'exercice, une réunion sur les options d'arrêté des comptes a lieu au siège du Groupe, réunissant le Président du Directoire, le Directeur Financier et les Commissaires aux Comptes, signataires des rapports semestriels et annuels. La Direction du Groupe présente les options qui ont été retenues pour la clôture annuelle (en tenant compte des recommandations antérieures des Commissaires aux Comptes le cas échéant). Cette réunion est planifiée environ un mois avant l'intervention des Commissaires aux Comptes pour leur permettre de mieux préparer leurs travaux et cibler leurs investigations.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes semestriels et annuels.

2.8 – Conclusion : objectif à court et moyen terme

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.

VIII

**COMPTES CONSOLIDES
ET ANNEXE AU 30/06/2009¹**

¹ Les comptes consolidés font l'objet de rapports annuels des commissaires aux comptes en page 94

I- Bilan annuel consolidé au 30 juin 2009

ACTIF	Note	30/06/2009	30/06/2008
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	6.1	837	887
Autres immos incorporelles	6.2	4 527	4 616
Immobilisations corporelles	6.3	1 252	2 301
Titres mis en équivalence	6.4	44	30
Autres actifs non courants	6.5	71	69
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 731	7 903
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	6.7	9 441	10 029
Créances clients	6.8	7 697	8 854
Autres actifs courants	6.9	2 719	1 718
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.10	1 375	2 744
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	6.18	4 291	6 347
TOTAL ACTIFS COURANTS		25 523	29 692
		32 254	37 595

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Note	30/06/2009	30/06/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	6.11	10 424	10 424
Autres réserves		-1 969	6 491
Résultat de l'exercice		-3 651	-8 288
Intérêts minoritaires		760	1 055
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 564	9 682
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.13	1 321	2 825
Passifs d'impôt non courant	6.14	1 495	1 577
Provisions à long terme	6.12	713	673
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 529	5 075
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	6.15	7 778	7 110
Emprunts à court terme	6.16	4 972	4 046
Provisions à court terme	6.12	58	83
Autres passifs courants	6.17	7 557	8 037
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	6.18	2 796	3 562
TOTAL PASSIFS COURANTS		23 161	22 838
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		32 254	37 595

VIII – COMPTES CONSOLIDES E TANNEXE AU 30/06/2009

II - Compte de résultat consolidé au 30 juin 2009

Rubriques	NOTES	30/06/2009			30/06/2008		
		Activités poursuivies (1)	Activités abandonnées (1)	TOTAL	Activités poursuivies (1)	Activités abandonnées (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires	7.1	40 080	8 070	48 150	40 261	12 293	52 554
Autres produits de l'activité		12	10	22	595	-3	592
Achats consommés		-17 904	-4 518	-22 422	-17 102	-7 149	-24 251
Charges de personnel	7.2	-10 090	-2 579	-12 669	-10 455	-4 230	-14 685
Charges externes		-9 197	-2 023	-11 220	-9 170	-3 453	-12 623
Impôts et taxes		-786	-167	-953	-753	-541	-1 294
Dotations aux amortissements		-484	-243	-727	-497	-185	-682
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-128	-1 603	-1 731	-637	-839	-1 476
Autres charges	7.3.1	-1 124	-294	-1 418	-900	-177	-1 077
Autres produits	7.3.1	32	1	33			
Résultat opérationnel courant		411	-3 346	-2 935	1 342	-4 284	-2 942
Autres produits opérationnels	7.3.2	140	1 364	1 504	92	140	232
Autres charges opérationnelles	7.3.2	-232	-1 444	-1 676	-610	-2 295	-2 905
Résultat opérationnel		319	-3 426	-3 107	824	-6 439	-5 615
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.4	25	0	25	97	117	214
Coût de l'endettement financier brut	7.4	-838	-64	-902	-1 357	-195	-1 552
Coût de l'endettement financier net		-813	-64	-877	-1 260	-78	-1 338
Autres produits financiers	7.5	62	132	194	45	52	97
Autres charges financières	7.5	-213	-96	-309	-21	-4	-25
Charge d'impôt	7.7	222	79	301	-1 381	-45	-1 426
Résultat des sociétés mises en équivalence		14	0	14			
Résultat de cession des activités abandonnées		0	133	133			
Résultat net		-409	-3 242	-3 651	-1 793	-6 514	-8 307
Part du groupe		-512	-3 141	-3 653	-1 892	-6 396	-8 288
Intérêts minoritaires		103	-101	2	99	-118	-19
Résultat net de base par action	7.9	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €	-1,45 €	-4,91 €	-6,36 €

Cf notamment notes 7.1.1. et 7.4

III - Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2009

	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère					Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués	Total part Groupe		
Solde au 30/06/2007	10 296	6 475	39	5	16 815	814	17 629
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2008							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à			96		96	91	187
Perte sur couverture de flux de trésorerie			-31		-31		-31
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	0	65	0	65	91	156
Résultat de la période				-8 288	-8 288	-19	-8 307
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la	0	0	65	-8 288	-8 223	72	-8 151
Affectation du résultat		5		-5			0
Acquisitions d'intérêts minoritaires						169	169
Autres variations		15			15		15
Augmentation de capital (exercice de stocks options)	128	-107			21		21
Solde au 30/06/2008	10 424	6 388	104	-8 288	8 628	1 055	9 683
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2009							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à			-171		-171	-176	-347
Perte sur couverture de flux de trésorerie			-2		-2		-2
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	0	-173	0	-173	-176	-349
Résultat de la période				-3 651	-3 651	2	-3 649
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la	0	0	-173	-3 651	-3 824	-174	-3 998
Affectation du résultat		-8 288		8 288	0		0
Dividendes versés					0	-140	-140
Autres variations					0	19	19
Solde au 30/06/2009	10 424	-1 900	-69	-3 651	4 804	760	5 564

IV - Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2009

	30/06/2009	30/06/2008	
Résultat net d'ensemble	- 3 651	- 8 307	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 374	2 495	
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés			
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 14		
Plus et moins values de cession	- 1 067	- 125	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	- 3 358	- 5 937	
Coût de l'endettement financier net	877	1 268	
Charge d'impôt	- 301	1 425	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	- 2 782	- 3 244	
Impôts versés	138	18	
Variation des stocks	1 985	2 714	
Variation des clients et autres débiteurs	953	2 864	
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	204	642	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	498	2 994	
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 272	- 680	
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 031	234	
Acquisitions d'immobilisations financières	- 8	- 61	
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite	177		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	928	507	
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options		21	
Dividendes versés aux minoritaires par des filiales consolidées	- 140	-	
Souscriptions d'emprunts	1 001	591	
Intérêts financiers versés	- 902	- 1 577	
Intérêts financiers encaissés	25	309	
Remboursements d'emprunts	- 1 692	- 1 847	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 708	- 2 503	
Incidence de la variation de taux de change	- 163	185	
Variation de la trésorerie nette	- 445	167	
Trésorerie à l'ouverture	2 845	2 678	
Trésorerie à la clôture	2 400	2 845	
Variation de trésorerie	- 445	167	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6-10	2 565	3 074
Trésorerie passive	Note 6-16	- 165	- 229
TOTAL TRESORERIE		2 400	2 845

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentées en note 6.18

Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 30 juin 2009

1 Informations générales

Kindy SA « la Société » est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé à Moliens. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme les « entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste principalement en la fabrication et commercialisation d'articles de bonneterie.

1.1 Faits majeurs de la période

Le fonds de commerce de la société Mariner a été cédé le 18 mars 2009.

Le Groupe a également décidé de fermer, faute de rentabilité, la société Sovema dont l'activité consiste en l'exploitation de magasins d'usine destinés à écouler les produits du Groupe Kindy.

La société Contim, dont le groupe détient 51%, est en cours de liquidation. L'activité de cette entreprise, située en Pologne, consistait en la fabrication et la commercialisation de chaussettes techniques de sport. Elle a été fortement affectée par la baisse importante de son marché local.

Le Groupe a également décidé de fermer la plateforme logistique de GBB située en Tunisie (société GBB Tunisie) du fait d'une rentabilité insuffisante.

Les actifs et passifs de ces sociétés, ainsi que la société Baby love cédée au cours de l'exercice, ont été classées au bilan dans une ligne spécifique conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

L'exercice voit également l'intégration d'une filiale « The Socks Legende » créée spécifiquement pour l'exploitation de la licence chaussettes « DIM » qui a été concédée au Groupe Kindy et dont les premières facturations débutent au 01 juillet 2009.

1.2 Evènements postérieurs à l'exercice

Néant

2 Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

- Normes IFRS utilisées

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers ont été arrêtés par le directoire le 31 août 2009 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

- Nouvelles normes et interprétations

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et amendements applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et qui pourraient avoir un impact sur l'exercice 2009/2010, à savoir :

- o IFRS 8 « information sectorielle »
- o IAS 23 révisées « coûts d'emprunts »
- o IAS 1 « Présentation des états financiers »

2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transactions, instruments financiers classés comme disponible à la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les stocks (note 3.7)
- Les dépréciations d'actifs (note 3.8)
- Les avantages au personnel (note 3.10)
- Les impôts différés (note 3.15)

Les méthodes exposées ci dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Continuité de l'exploitation

Le financement du groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédit renouvelés annuellement sous la forme de billets trimestriels (s'élevant à 3.350 K€ à la clôture de l'exercice). Le non-renouvellement de ces lignes et de ces autorisations ferait peser potentiellement une incertitude sur la continuité de l'exploitation du groupe.

Néanmoins, il convient de préciser que les premières échéances trimestrielles de l'exercice 2009/2010 ont été renouvelées et les banques ont manifesté leur intention de renouveler leurs lignes de crédit jusqu'en septembre 2010. En outre, il convient de mentionner qu'un financement complémentaire a été accordé au groupe pour le financement de l'activité « The Socks Legende ». Compte tenu de tout ce qui précède les comptes ont donc été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

3 Règles et méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Filiale

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle, sont intégrées ligne à ligne dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe détient des participations d'une société entrant dans cette catégorie (Socks office).

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.2 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros au aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

Taux	Au 30/06/2009		Au 30/06/2008	
	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
Kong Kong Dollar (HKD)	0,0866	0,0913	0,0875	0,0814
Dinar tunisien (TND)	0,5557	0,5294	0,5639	0,5683
Zloty (PLN)	0,2717	0,2246	0,2867	0,3118

3.3 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise un instrument de couverture des variations de flux de trésorerie pour couvrir le budget d'achat d'une saison en devises étrangères. Il se matérialise par l'achat à terme de devises afin de couvrir le risque de variation des paiements à effectuer liés aux futurs achats et dépendant du cours de cette devise.

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur. Ses variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace.

3.4 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Evaluation lors des arrêts

Catégories	Evaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur	Variation des justes valeurs en résultat
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponible à la vente	Juste valeur	Variation des justes valeurs en capitaux propres

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.5 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les goodwill, y compris négatifs, résultent de l'acquisition de filiales et entreprises associées.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} juillet 2004, les goodwill sont maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Les goodwill sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. Les goodwill sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (voir méthode comptable décrite en note 3.8). S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation.

Marque

La marque concerne essentiellement Kindy Bloquert. Elle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aucun amortissement n'est pratiqué, celle-ci ayant une durée d'utilité indéfinie.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de développement, c'est à dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si le groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. A ce jour, le Groupe ne s'estime pas en mesure de mesurer de manière fiable les dépenses liées aux coûts de développement. En conséquence, celles-ci n'ont pas été portées à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.8)

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles (autres que les goodwill) dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture et dès qu'il existe des indices de pertes de valeurs. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Nature	Durée
Logiciels	5

3.6 Immobilisations corporelles**Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.8).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété. L'analyse des contrats de location a permis de déterminer que le Groupe ne dispose que d'un seul contrat de location financement.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Nature	Durée
Constructions	20
Agencements et aménagements des constructions	10
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	4
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10

3.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires d'achat. Des frais de production sont inclus pour les stocks fabriqués sur les sites du Groupe (marginal étant donné la délocalisation à quasi 100 % de la production).

3.8 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs autres que les stocks et les actifs d'impôt différés sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par exercice.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Compte tenu de la structure du groupe, chaque entité juridique représente une UGT. Le Goodwill et les actifs de supports (essentiellement l'immobilier présent dans les SCI) ont été affectés en totalité à l'UGT Kindy Bloquet.

3.9 Capital

Le capital social de la société Kindy S.A. (société mère) est constitué de 1 303 000 actions au prix nominal de 8 euros.

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Ces actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 30/06/2009, le Groupe détenait 3.661 actions de la société.

3.10 [Provisions](#)

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement :

Avantages au personnel

- Avantages postérieurs à l'emploi :

L'obligation nette du groupe aux titres de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels relatifs à cet engagement sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

- Autres avantages à long terme :

L'obligation nette du groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés.

Les écarts actuariels relatifs à cet engagement sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Conformément aux règles des conventions collectives applicables, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures par année cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

La charge relative au DIF a été évaluée compte tenu des hypothèses suivantes :

- Nombre d'heures de formation allouées par salarié et par exercice : 20 heures après un an d'ancienneté,
- Formation suivie en dehors du temps de travail (coût est égal à 50% du salaire net) à raison de 10 % et sur le temps de travail (coût égal au salaire brut majoré des charges) à raison de 90 %
- Taux de déchéance des droits estimé à 85 %,
- Coûts associés directement à l'organisation des stages de formation : Non pris en compte

Après taux de déchéance, le montant total des droits acquis, arrêtés au 30 juin 2009 pour l'ensemble des salariés concernés du Groupe s'élève à 54 K€.

Autres provisions :

Provisions pour litiges clients et sociaux : Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction des réclamations du client et de l'évaluation du risque encouru par le service juridique du groupe.

3.11 [Paiements fondés sur des actions](#)

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel de Groupe d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur des options est évaluée selon le modèle trinomial à barrière.

Au 30/06/2009, l'ensemble des options qui avaient été attribuées a été exercé (soit 16.000 actions).

3.12 [Fournisseurs et autres créditeurs](#)

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

3.13 [Produits](#)

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantité. Ces produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur et que la recouvrabilité est probable.

3.14 [Produits et charges financiers](#)

Les produits comprennent les intérêts sur placement, les dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.15 [Impôt sur le résultat](#)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles, à l'exception notamment des goodwill, entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établis par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

3.16 [Information sectorielle](#)

Un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) qui est exposé à des risques et une rentabilité différente de ceux des autres secteurs.

Compte tenu des marchés fortement concurrentiels sur lesquels évolue le Groupe Kindy, ce dernier n'a pas souhaité communiquer les informations sectorielles.

3.17 [Résultat par action](#)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

3.18 [Activités abandonnées](#)

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue à la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4 Gestion du risque

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au directoire de définir et superviser le cadre de gestion des risques du Groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

La typologie du poste « clients » du Groupe est la suivante :

Typologie	Part du poste client au 30/06/2009	Part du poste client au 30/06/2008
Grande et moyenne surfaces	44%	48%
Grands Magasins	11%	13%
Grandes surfaces spécialisées	5%	6%
Organismes publics	5%	-
Détaillants	35%	33%

Historiquement, le risque de défaillance des enseignes de la GMS est faible. De plus, des procédures de gestion rigoureuses et préventives du poste client permettent de limiter les risques de défaillance sur le poste « détaillants » (fixation d'une limite de crédit pour les clients à risque, relances préventives...)

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit,.....). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au conseil de surveillance.

La dette financière nette, dont les chiffres détaillés figurent au § 6.12 et § 6.15, s'élève à 6.293 K€ à la clôture de l'exercice contre 7.051 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 3.350 K€ au 30/06/2009 qui sont renouvelés annuellement. (prochaine échéance septembre 2010) (Cf §2.2)

4.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées essentiellement à taux variable (voir 6.13)

Une variation des taux d'intérêts de 1 point sur les emprunts variables en cours, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence sur le résultat financier de 80 K€. Compte tenu de la faible sensibilité du groupe aux variations de taux, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier, au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

	30/06/2009	30/06/2008
Placements monétaires court terme...	0	71
Provision départ en retraite et médaille du travail	-659	-753
Position nette...	-659	-682

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

- Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Hong Kong dollar, le Dinar tunisien et le Zloty. Toutefois, les variations de taux de conversion n'ont pas d'incidence sur le résultat, ces dernières étant directement affectées en capitaux propres.

Du fait de l'origine asiatique d'une part importante de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). La position de change (hors bilan) au 30/06/2009 s'élève 1.275 K\$.

5 [Périmètre de consolidation](#)

Liste des sociétés consolidées

Sociétés consolidées	Pays / N° Siren	Adresse	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Kindy S.A.	France 379402191	Moliens (60)	100.00	100.00	IG
Kindy Bloquert	France 525620159	Moliens (60)	99.70	99.70	IG
Kindy Bloquert SL	Espagne	Madrid	99.98	99.68	IG
Mariner	France 398046268	Lillers (62)	100.00	100.00	IG
SCI Bloquert	France 431430875	Moliens (60)	100.00	99.97	IG
SCM	Belgique 413098947	Estampuis	98.00	98.00	IG
SOVEMA	France 302238449	Dambach (67)	100.00	99.70	IG
Mariner Italie	Italie 12722190159	Roma	100.00	99.97	IG
BSS	France 432081867	Moliens (60)	100.00	100.00	IG
Contim	Pologne	Konstancin	51.00	51.00	IG
GBB	France 489970269	Beaupréau (49)	100.00	100.00	IG
GBB Tunisie (1)	Tunisie	Korba	49.00	49.00	IG
The Socks Legende	France 509203063	Moliens	100.00	100.00	IG
Socks Office	France 479454902	Levallois (92)	28.50	28.50	ME
Kindy Asie	Chine		51.00	51.00	IG

IG= intégration ligne à ligne

(1) Le groupe contrôle de fait la société.

La société The Socks Legende est consolidée pour la première fois au 30/06/2009 selon la méthode de l'intégration ligne à ligne.

6 Notes sur le bilan consolidé

6.1 Goodwill

Décomposition et variation

	Valeurs brutes	Amort	Dépréciations	Valeurs nettes
30/06/2007	7 085	4 225	1 000	1 860
Acquisitions.....	176		1 149	- 973
Cessions.....				
Actifs destinés à être cédés	- 1 973		- 1 973	0
30/06/2008	5 288	4 225	176	887
Acquisitions.....				0
Cessions				0
Variation de périmètre.....	- 228		- 228	0
Actifs destinés à être cédés	- 1 971		- 1 921	- 50
30/06/2009	3 089	4 225	- 1 973	837

La valeur nette du goodwill correspond à celle de Kindy Bloquert, du fonds de commerce de Kindy Bloquert et celui de Kindy Espagne.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Décomposition et variations des valeurs brutes

	Marques (1)	Logiciels	Total
30/06/2007	4 443	1 182	5 625
Acquisitions.....		125	125
Cessions.....			0
Actifs destinés à être cédés	-15	-18	-33
30/06/2008	4 428	1 289	5 717
Acquisitions.....			0
Cessions			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2009	4 428	1 289	5 717

(1) Détail des marques figurant au bilan : Kindy, Kundry, Stem.

Décomposition et variation des amortissements et dépréciations

	Marques	Logiciels	Total
30/06/2007	101	920	1 021
Dotations		112	112
Reprises			0
Actifs destinés à être cédés	-15	-17	-32
30/06/2008	86	1 015	1 101
Dotations		90	90
Reprises			0
Actifs destinés à être cédés		-1	-1
30/06/2009	86	1 104	1 190

Les marques dépréciées sont les marques Kundry et Stem (dépréciation à 100%).

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

6.3 [Immobilisations corporelles](#)

Décomposition et variations des valeurs brutes

	Constructions	Installations techniques & matériels	Autres Immob. corporelles	Total
30/06/2007	4 244	4 795	1 318	10 357
Acquisitions.....	37	190	90	317
Cessions.....	-48	0	-188	-236
Effet variation de change		238	0	238
Actifs destinés à être cédés		-156	-290	-446
30/06/2008	4 233	5 067	930	10 230
Acquisitions	55	77	141	273
Cessions	-10	-1 505	-3	-1 518
Variation de périmètre		-360	-31	-391
Effet variation de change		-276	2	-274
30/06/2009	4 278	3 003	1 039	8 320

Décomposition et variation des amortissements et dépréciations

	Constructions	Installations techniques & matériels	Autres Immob. corporelles	Total
30/06/2007	3 326	3 439	1 005	7 770
Dotations.....	188	280	170	638
Reprises.....	-22		-104	-126
Effet variation de change		92		92
Actifs destinés à être cédés		-91	-354	-445
30/06/2008	3 492	3 720	717	7 929
Dotations.....	171	427	64	662
Reprises.....	-2	-995	-5	-1 002
Actifs destinés à être cédés		-324	-37	-361
Effet variation de change		-162	2	-160
30/06/2009	3 661	2 666	741	7 068

6.4 [Titres mis en équivalence](#)

	Valeurs brutes	Amort	Valeurs Nettes 30/06/2009	Valeurs Nettes 30/06/2008
Titres Socks Office	44		44	30
TOTAL	44	-	44	30

La valeur de ces titres, acquis en juin 2009, se décompose de la manière suivante :

- Quote-part dans l'actif net 16 K€
- Ecart d'acquisition 28 K€

6.5 [Autres actifs non courants](#)

	Valeurs brutes	Amort	Valeurs Nettes 30/06/2009	Valeurs Nettes 30/06/2008
Autres immobilisations financières	71		71	131
Actifs destinés à être cédés	6	6	0	-62
TOTAL	77	6	71	69

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

6.6 [Dépréciations d'actifs](#)

Pour le calcul des dépréciations d'actifs corporels et incorporels, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent une période de 3 ans. Au-delà de cette période, il est calculé un flux de trésorerie normatif avec taux de croissance à long terme nul (comme l'exercice précédent). Le Groupe a retenu un taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de 9.31%. Des tests de sensibilité sur la base d'une variation du taux d'actualisation de 1.50 point ont été effectués et n'entraînent pas de dépréciation potentielle du goodwill. Les résultats des test de sensibilité sont synthétisés dans le tableau suivant :

Taux d'actualisation	7,81%	8,31%	8,81%	9,31%	9,81%	10,31%	10,81%
Valeur d'utilité de l'UGT en K€							
Taux de croissance infini =0	11 540	10 680	9 919	9 241	8 633	8 086	7 590
Dépréciation éventuelle	0	0	0	0	0	0	0

6.7 [Stocks](#)

Décomposition

Stocks au 30/06/2009	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières.....	2 543	-34	2 509
Marchandises.....	7 903	-473	7 430
Actifs destinés à être cédés	-649	151	-498
Total.....	9 797	-356	9 441

Stocks au 30/06/2008	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières.....	2 315	-22	2 293
Marchandises.....	10 395	-436	9 959
Actifs destinés à être cédés	-2 292	69	-2 223
Total.....	10 418	-389	10 029

6.8 [Créances clients et autres débiteurs](#)

Créances au 30/06/2009	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients & comptes rattachés	10 250	-429	9 821
Actifs destinés à être cédés	-2 301	177	-2 124
Total.....	7 949	-252	7 697

Créances au 30/06/2008	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients & comptes rattachés	12 426	-319	12 107
Actifs destinés à être cédés	-3 393	140	-3 253
Total.....	9 033	-179	8 854

6.9 [Autres actifs courants](#)

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs Nettes 30/06/2009	Valeurs Nettes 30/06/2008
Créances sociales.....	121		121	67
Créances fiscales à court terme.....	200		200	793
Créances sur cessions d'immobilisations.....	549		549	173
Fournisseurs avances et acomptes...			0	52
Acomptes sur commandes en cours...	32		32	
Débiteurs divers.....	2 010	-134	1 876	702
Charges constatées d'avance.....	381		381	471
Actifs destinés à être cédés	-440		-440	-540
TOTAL.....	2 853	-134	2 719	1 718

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/06/2009	30/06/2008
Placements monétaires court terme		71
Caisse et comptes courants bancaires	2 565	3 003
Actifs destinés à être cédés	-1 190	-330
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 375	2 744

6.11 Capitaux propres

Le capital social est composé d'actions intégralement libérées d'une valeur nominale de 8 euros

Nombre de titres à l'ouverture	1 287 000
Augmentation de capital	16 000
Diminution de capital	-
Nombre de titres à la clôture	1 303 000

Actions propres :

	Valeur comptable	Nombre d'actions
Nombre de titres à l'ouverture	141	3 661
Achats d'actions.....		
Ventes d'actions.....		
Actifs financiers à la juste valeur	141	3 661

Au 30 juin 2009, les actions détenues par la société Kindy S.A. en autocontrôle représentaient 0.28 %

6.12 Provisions à court terme et long terme

	30/06/2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2008
Litiges.....	155	118	-93		180
Provisions pour charges.....		295			295
Autres risques.....		70			70
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-75	-446	58		-463
Total provisions court terme	80	37	-35	0	82
Engagement de retraite.....	770	27	-96		701
Médaille du travail	60		-8		52
Droit individuel formation.....	46	12	-4		54
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-212	-2	80		-134
Total Provisions long terme	664	37	-28	0	673
Total provisions	744	74	-63	0	755

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

	30/06/2008	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	30/06/2009
Litiges.....	180	9	-62	-118	9
Provisions pour charges.....	295	801	-70	-225	801
Autres risques.....	70	72	-67		75
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-463	-826	119	343	-827
Total provisions court terme	82	56	-80	0	58
Engagement de retraite.....	701	55	-135		621
Médaille du travail	52	0	-14		38
Droit individuel formation.....	54	10	-10		54
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-134		134		0
Total Provisions long terme	673	65	-25	0	713
Total provisions.....	755	121	-105	0	771

Engagements de retraite

	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2006
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	701	770	930	779
Coût des services rendus dans l'exercice	30	37	41	39
Coût financier de l'exercice	35	38	40	26
Prestations réglées au cours de l'exercice	-16	-50	-12	-42
Pertes (gains) actuarielles	-129	-94	-229	21
Autre (Net transfert (entrées / sorties de périmètre))				107
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	621	701	770	930
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	4,66%	4,99%	4,89%	4,30%
Taux d'augmentation future des salaires	3,18%	1,50%	1,50%	1,50%
Turnover	4,79%	3,00%	3,00%	3,00%

Une variation du taux d'actualisation de moins 0,50% aurait entraîné un impact négatif sur le résultat de -26 K€. Quant à une variation positive de 0,50% du taux d'actualisation, elle aurait entraîné un impact positif sur le résultat de 22 K€.

6.13 Passifs financiers non courants

Depuis le 11 avril 2003, le groupe a obtenu de ses partenaires financiers, le rééchelonnement sur 8 ans de la totalité de sa dette bancaire court et moyen terme de 7,8 millions d'euros (solde au 30 juin 2009 de 2,1 millions d'euros), assorti d'une clause d'excess cash flow.

	30/06/2009	30/06/2008
Emprunts auprès ets de crédit...	1 314	2 718
Dettes financières - location financ.	7	10
Dettes financières diverses	-	97
Total.....	1 321	2 825

Echéancier (au 30 juin 2009)

	De 1 an à 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit.....	-	1 314	-	1 314
Dettes financières-location financ.	7	-	7	-
Total.....	7	1 314	7	1 314

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

6.14 [Passifs d'impôt non courants](#)

Dettes	30/06/2009	30/06/2008
Actifs d'impôt différés		
Reports de déficits fiscaux		
Congés payés	168	232
Autres avantages du personnel	227	197
Autres différences temporelles	137	134
Actifs détenues en vue de la vente	-124	-129
Total.....	408	434
Passifs d'impôts différés		
Ecarts d'évaluation	1 570	1 609
Amortissements dérogatoires	66	135
Autres différences temporelles	270	277
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-3	-10
Total.....	1 903	2 011
Total impôts différés nets	-1 495	-1 577

En accord avec les règles et méthodes comptables décrites en note 3.15, le Groupe avait décidé, au 30 juin 2008, de ne plus maintenir à l'actif les déficits fiscaux reportables. Il est en de même pour le déficit fiscal de l'exercice. L'impôt différé actif non activé sur ces déficits s'élèvent ainsi à 4.128 K€ au 30 juin 2009.

6.15 [Dettes fournisseurs et autres créditeurs](#)

Dettes	30/06/2009	30/06/2008
Fournisseurs et comptes rattachés....	8 333	8 421
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-555	-1 311
Total.....	7 778	7 110

6.16 [Passifs financiers courants](#)

Dettes	30/06/2009	30/06/2008
Billets de trésorerie et crédit campagne	3 359	2 621
Découverts bancaires	165	230
Instrument dérivé	33	32
Part à -1an emprunts à long terme...	1 415	1 342
Dettes financières - location financt	3	1
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-3	-180
Total.....	4 972	4 046

6.17 [Autres passifs courants](#)

Dettes	30/06/2009	30/06/2008
Dettes sociales	3 252	3 288
Dettes fiscales	2 303	1 240
Dettes diverses	3 413	4 983
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-1 411	-1 474
Total.....	7 557	8 037

6.18 [Activités abandonnées](#)

Le fonds de commerce de la société Mariner a été effectivement cédé au cours du 1^{er} semestre 2009 pour 750 K€ (cession comptabilisée en autres produits opérationnels cf § 7.3.2). Les éléments bilanciaux de cette filiale subsistants au 30 juin 2009 (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) sont en cours de liquidation.

Faute de rentabilité, le Groupe a également décidé de fermer :

- la société Sovema dont l'activité consiste en la gestion de 2 magasins d'usine,

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

- la plateforme logistique de GBB située en Tunisie (société GBB Tunisie),
- la société contim située en Pologne dont l'activité consiste en la production de chaussettes techniques et qui a subi la chute du marché local de la chaussette.

Au 30 juin 2009, le groupe d'actifs destinés à être cédés ou activités abandonnées se compose d'actifs pour 4.291 K€ et de passifs pour 2.796 K€ réparti ainsi :

Rubriques	Notes	Sous Groupe Mariner	Autres sociétés (1)	Total
Goodwill.....	6.1	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	0	0	0
Autres immobilisations corporelles...	6.3	0	35	35
Actifs d'impôt non courants		0	4	4
Autres actifs non courants.....	6.5	0	0	0
Total actifs non courants.....		0	39	39
Stocks.....	6.7	464	34	498
Clients et comptes rattachés.....	6.8	1 922	202	2 124
Autres actifs courants.....	6.9	412	28	440
Trésorerie et équivalent trésorerie...	6.10	484	706	1 190
Total actifs courants.....		3 282	970	4 252
TOTAL DE L'ACTIF		3 282	1 009	4 291
Provisions à long terme.....	6.12		-	0
Total passifs non courants.....		0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés....	6.15	445	110	555
Passifs financiers courants	6.16	3		3
Provision à court terme.....	6.12	795	32	827
Autres passifs courants.....	6.17	1 351	60	1 411
Total passifs courants.....		2 594	202	2 796
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS		2 594	202	2 796
ACTIF NET		688	807	1 495

(1) Sovema, Contim, GBB Tunisie, Kindy Polska

- Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs et de passifs sont présentés séparément des autres actifs et passifs et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. La perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable du goodwill puis celle des autres actifs non courants.

Une dépréciation de 1.000 K€ a été comptabilisée au 1er juillet 2004 (bilan d'ouverture IFRS) pour l'UGT Mariner et a été affectée au goodwill. Une dépréciation complémentaire de 745 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2008 pour cette UGT ainsi qu'une dépréciation de 176 K€ pour l'UGT Sovema.

De même, une dépréciation complémentaire du goodwill a été comptabilisée pour l'UGT Sovema (50 K€) au 30 juin 2009.

- Activités cédées

Au cours de l'exercice, le groupe a cédé 100% des actions de la société Baby love pour un montant de 180K€. Le groupe a également cédé le fonds de commerce de la société Mariner. L'incidence sur la trésorerie du groupe est la suivante :

	BABY LOVE	MARINER	TOTAL
Montant encaissé par le groupe pour les cessions	102	250	352
Trésorerie au 30/06/2008.....	-143		-143
Incidence de la cession sur la trésorerie du groupe (1).....	245	250	495

(1) encaissement du solde de Baby love (78 K€) et du solde de Mariner (500 K€) au cours du 1^{er} semestre 2009/2010.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

- Tableau de flux de trésorerie 2008/2009

	BABY LOVE	Sous Groupe MARINER	Autres sociétés	TOTAL Activités abandonnées
Résultat net d'ensemble	133	- 2 818	- 557	- 3 242
Dotations nettes aux amortissements et provisions		601	280	881
Plus et moins values de cession	- 133	- 734	- 98	- 965
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	-	- 2 951	- 375	- 3 326
Coût de l'endettement financier net		43		43
Charge d'impôt		- 75	- 4	- 79
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	-	- 2 983	- 379	- 3 362
Variation de BFR lié à l'activité		2 964	212	3 176
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-	- 19	- 167	- 186
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles			- 23	- 23
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		250	608	858
Incidence des variations de périmètre	143		68	75
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	143	250	517	910
Intérêts financiers nets versés		- 43	- 21	- 64
Remboursements d'emprunts		-		-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	- 43	- 21	- 64
Incidence des variations de cours de devises			- 177	- 177
Variation de la trésorerie nette	143	188	152	483
Trésorerie à l'ouverture	- 143	293	554	704
Trésorerie à la clôture	-	481	706	1 187
Variation de trésorerie	143	188	152	483
Trésorerie et équivalents de trésorerie		484	706	1 190
Trésorerie passive		- 3	-	- 3
TOTAL TRESORERIE	-	481	706	1 187

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

- Tableau de flux de trésorerie 2007/2008

	BABY LOVE	MARINER	Autres activités	TOTAL Activités abandonnées
Résultat net d'ensemble	- 3 005	- 2 469	- 1 041	- 6 515
Dotations nettes aux amortissements et provisions	696	841	348	1 885
Plus et moins values de cession	- 38	-	2	40
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	- 2 347	- 1 628	- 695	- 4 670
Coût de l'endettement financier net	104	75	49	78
Charge d'impôt	- 61	16	-	45
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	- 2 304	- 1 687	- 646	- 4 637
Impôts versés	-	-	2	2
Variation du BFR lié à l'activité	2 527	1 654	295	4 476
Flux net de trésorerie généré par l'activité	223	33	349	159
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 56	-	48	104
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	140	-	2	142
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	84	-	46	38
Intérêts financiers nets versés	- 104	75	49	78
Remboursements d'emprunts	- 369	-	-	369
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-	563	563
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 473	75	514	116
Incidence des variations des cours de devises	-	-	63	63
Variation de la trésorerie nette	- 166	42	182	58
Trésorerie à l'ouverture	23	251	372	646
Trésorerie à la clôture	- 143	293	554	704
Variation de trésorerie	- 166	42	182	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37	293	554	884
Trésorerie passive	- 180	-	-	180
TOTAL TRESORERIE	- 143	293	554	704

7 Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires

7.1.1 Par marque

Marques	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Kindy	26 936	-	26 936	26 978	-	26 978
Mariner	-	7 109	7 109	-	8 022	8 022
Baby Love	-	-	-	-	2 441	2 441
GBB	10 928	-	10 928	11 096	-	11 096
BSS.....	2 216	-	2 216	2 187	-	2 187
SOVEMA.....	-	218	218	-	493	493
Autres.....	-	743	743	-	1 337	1 337
Total.....	40 080	8 070	48 150	40 261	12 293	52 554

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

Il a été pris en compte dans le chiffre d'affaires des activités poursuivies les management fees facturés par la holding à Mariner et Baby love. Elles représentent 779 K€ au 30/06/2008 et 584 K€ au 30/06/2009. De plus, ont également été réintégrées dans le chiffre d'affaires les ventes aux activités abandonnées qui représentent 263 K€ au 30/06/2008 et 438 K€ au 30/06/2009. La société The Socks Legende ne générera de chiffres d'affaires qu'à compter du 01/07/2009, la concession de la licence Dim ne prévoyant l'exploitation de cette marque qu'à compter de cette date.

7.1.2 Par secteur géographique

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
France	37 829	5 752	43 581	35 611	9 098	44 709
CEE et Export	2 251	2 318	4 569	4 650	3 195	7 845
Total.....	40 080	8 070	48 150	40 261	12 293	52 554

7.2 Charges de personnel

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Salaires et traitements	-7 369	-2 068	-9 437	-7 846	-3 427	-11 273
Charges sociales	-2 772	-649	-3 421	-2 953	-945	-3 898
Provision retraite & médaille travail	-31	122	91	87	75	162
Droit individuel formation.....	-10	10	0	-11	3	-8
Participation et intéressement....	-64		-64			0
Transfert de charges.....	156	6	162	268	64	332
Total.....	-10 090	-2 579	-12 669	-10 455	-4 230	-14 685

7.3 Autres produits et charges opérationnels

7.3.1. Courants

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Redevances de licences.....	-702	-135	-837	-803	-115	-918
Jetons de présences.....	0		0	-12	0	-12
Autres produits de gestion	32	1	33			0
Autres charges de gestion.....	-422	-159	-581	-85	-62	-147
Total.....	-1 092	-293	-1 385	-900	-177	-1 077

7.3.2 Non courants

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Charges de restructuration.....	-202	-918	-1 120	-390	-968	-1 358
Dépréciation du goodwill			0	-176	-1 225	-1 401
Valeurs Comp. Élé. Actifs cédés	-30	-526	-556	-44	-102	-146
Cessions d'actifs	140	1 364	1 504	92	140	232
Total.....	-92	-80	-172	-518	-2 155	-2 673

Dépréciation du goodwill cf note 6.6

Les charges de restructuration sont principalement liées aux plans de licenciement sur Mariner, Sovema (activité abandonnée) et aux licenciements effectués sur GBB (activité poursuivie) .

Parmi les cessions d'actifs des activités abandonnées, figure le produit de cession du fonds de commerce Mariner pour 750 K€.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

7.4 [Coût de l'endettement financier net](#)

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon. (1)	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon. (2)	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	25	0	25	97	117	214
Total.....	25	0	25	97	117	214

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Intérêts & charges assimilés	-838	-64	-902	-1 357	-195	-1 552
Total.....	-838	-64	-902	-1 357	-195	-1 552

Coût financier net	-813	-64	-877	-1 260	-78	-1 338
---------------------------	-------------	------------	-------------	---------------	------------	---------------

- Au 30 juin 2009, il a été pris en compte 3 k€ d'intérêts sur compte courant facturés par Mariner à la holding Kindy S.A. et 22 K€ d'intérêts sur compte courants facturés par Kindy Bloquet à Sovema.
- Au 30 juin 2008, il a été pris en compte 154 k€ d'intérêts sur compte courant facturés par Mariner à la holding Kindy S.A. et 84 K€ d'intérêts sur compte courants facturés par Kindy S.A. à Baby love.

7.5 [Autres produits et charges financiers](#)

Autres charges financières

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Différences négatives de change	-125	-90	-215	-21	-4	-25
Provision pour risques financiers	-88	-6	-94			
Total.....	-213	-96	-309	-21	-4	-25

Autres produits financiers

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Différences positives de change	62	122	184	16	20	36
Autres intérêts et produits assim.	0	10	10	29	32	61
Total.....	62	132	194	45	52	97

7.6 [Frais de recherche et développement](#)

Les conditions d'activation des frais de développement de collections n'étant pas remplies, le Groupe comptabilise ces frais en charge. Ils sont essentiellement composés des frais de personnel des stylistes et des techniciens de production affectés à cette activité.

	30/06/2009	30/06/2008
Echantillons	98	25
Frais de stylistes	153	139
Autres frais de personnel	108	100
Total.....	359	264

7.7 [Charges d'impôt](#)

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

Typologie de la charge d'impôt

Les sociétés intégrées fiscalement sont les sociétés Kindy S.A., Kindy Bloquet S.A., Mariner S.A.S, Baby Love S.A.S, BSS S.A.S. et GBB S.A.S..

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Impôt exigible.....	140		140	117	-90	27
Impôt différé.....	82	79	161	-1 498	45	-1 453
Total.....	222	79	301	-1 381	-45	-1 426

Voir

note 6.14 au sujet de la non-activation des impôts différés sur les déficits reportables.

Taux d'impôt effectif

La réconciliation de la charge d'impôt a été effectuée sur la base du taux d'impôt en vigueur en France soit 33,33%. Les pertes fiscales réalisées sur l'exercice n'ont pas été activées.

	30/06/2009	30/06/2008
Résultat net consolidé (part du groupe)	-3 651	-8 309
- Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	-301	1 426
- Minoritaires	1	-19
Résultat consolidé avant impôt	-3 950	-6 902
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Charge fiscale théorique	-1 317	-2 301
Ecart de taux sociétés étrangères	-7	-68
Eléments imposés au taux réduit	-50	
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées	1 126	2 036
Pertes fiscales antérieurs désactivées		-1 370
Utilisation de déficits reportables antérieurs non activés		
Différences permanentes	84	303
Différences temporaires	-18	
Impacts des retraitements sans impôt différé	20	
Redressements fiscaux		
Régularisations d'impôts différés sur exercices antérieurs		
Imposition forfaitaire		26
Réduction d'impôt / crédits d'impôts	-140	-52
Charge fiscale avant crédit d'impôt	-301	-1 426
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>7,62%</i>	<i>20,66%</i>

7.8 [Résultat des activités abandonnées](#)

Pour la présentation de ces résultats (Baby love, sous-groupe Mariner, Sovema, Contim, Kindy Poslka et GBB Tunisie), un certain nombre de retraitements a été effectué sur les résultats individuels de ces activités :

- Annulation de la marge réalisée par la société holding sur les managements fees (estimée à 10%),
- En cas de ventes intragroupes, réintégration des marges réalisées par les sociétés cessionnaires,
- Dans le cadre des intérêts de compte courant, réintégration d'un surcoût financier (ou d'un produit financier complémentaire) estimé à 0,90%

En fonction des retraitements ci-dessus, le résultat des activités abandonnées ou en cours de cession s'analyse de la manière suivante :

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009
COMPTE DE RESULTAT 2008/2009

Rubriques	BABY LOVE	TOTAL SS GROUPE MARINER	AUTRES SOCIETES	TOTAL Activités abandonnées
Chiffre d'affaires		7109	961	8070
Autres produits de l'activité		10	0	10
Achats consommés		-3723	-795	-4518
Charges de personnel		-2262	-317	-2579
Charges externes		-1773	-250	-2023
Impôts et taxes		-159	-8	-167
Dotation aux amortissements		0	-243	-243
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-1603	0	-1603
Autres produits et charges d'exploitation		-255	-38	-293
Résultat opérationnel courant	0	-2656	-690	-3346
Autres produits et charges opérationnels		-184	104	-80
Résultat opérationnel	0	-2840	-586	-3426
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0	0
Coût de l'endettement financier brut		-43	-21	-64
Coût de l'endettement financier net	0	-43	-21	-64
Autres produits et charges financiers		-10	46	36
Charge d'impôt		75	4	79
Résultat de cession des activités abandonnées	133	0		133
Résultat net	133	-2818	-557	-3242

COMPTE DE RESULTAT 2007/2008

Rubriques	BABY LOVE	TOTAL SS GROUPE MARINER	AUTRES SOCIETES	TOTAL Activités abandonnées
Chiffre d'affaires	2 442	8 021	1 830	12 293
Autres produits de l'activité	-3	0	0	-3
Achats consommés	-1 285	-4 405	-1 459	-7 149
Charges de personnel	-1 036	-2 769	-425	-4 230
Charges externes	-994	-1 912	-546	-3 453
Impôts et taxes	-354	-178	-9	-541
Dotation aux amortissements	0	0	-185	-185
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-847	7	0	-839
Autres produits et charges d'exploitation	0	-168	-9	-177
Résultat opérationnel courant	-2 078	-1 403	-803	-4 284
Autres produits et charges opérationnels	-887	-1 049	-219	-2 155
Résultat opérationnel	-2 965	-2 452	-1 022	-6 439
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	117	0	117
Coût de l'endettement financier brut	-104	-42	-49	-195
Coût de l'endettement financier net	-104	75	-49	-78
Autres produits et charges financiers	2	15	30	47
Charge d'impôt	62	-107	0	-45
Résultat net	-3 005	-2 469	-1 041	-6 514

7.9 [Résultat net par action](#)

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net –part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Résultat net - part du Groupe...	-512	-3 141	-3 653	-1 892	-6 396	-8 288
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations.....	1 303	1 303	1 303	1 303	1 303	1 303
Total.....	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €	- 1,45 €	-4,91 €	-6,36 €

8 [Autres informations](#)

8.1 [Engagements hors bilan](#)

Engagements reçus :

Néant

Engagements donnés :

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	1 587		1 587	2 244		2 244
Nantissement sur la marque Kindy	1 440		1 440	1 440		1 440

(1) les sûretés réelles correspondent au nantissement de la totalité des titres Mariner S.A.

8.2 [Effectifs du Groupe](#)

	30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Ouvriers	75	8	83	78	9	87
Employés et agents de maîtrise	132	89	221	149	98	247
Cadres	37	3	40	32	9	41
Total.....	244	100	344	259	116	375

L'effectif équivalent temps plein, qui correspond aux salariés inscrits, est de 301 au 30/06/2009 (327 au 30/06/2008)

8.3 [Transactions avec les parties liées](#)**Opérations avec les principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du directoire, au nombre de 2, et les membres du conseil de surveillance, au nombre de 4.

- Rémunérations¹

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30-juin-09	30-juin-08
Compte de résultat			
Avantages à court terme	(1)	346	397
Avantages à long terme	(2)		
Avantages postérieurs à l'emploi	(3)		
Jetons de présence		-	12
Cotisations aux régimes sociaux	(4)	136	151
Total comptabilisé en charges.....		482	560

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30-juin-09	30-juin-08
Bilan			
Cotisations aux régimes sociaux		30	30
Total figurant au bilan.....		30	30

- (1) Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- (2) Avantages à long terme : Ils comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés.
- (3) Avantages postérieurs à l'emploi : Ils désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.
- (4) Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittés au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe.

Opérations avec les filiales

Les transactions avec les filiales intégrées globalement sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Contrat de licences
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants

¹ Information complémentaire au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009 : Ces rémunérations variables ont été validées par le comité des rémunérations du 04 novembre 2008 et du 29 septembre 2009. Le contrat de travail du président du directoire fait l'objet d'une mention dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant en page 97.

VIII – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 30/06/2009

- Autres opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées (société mise en équivalence « The Socks Office) ainsi que les créances et dettes vis à vis de ces dernières sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	30-juin-09	30-juin-08
<u>Bilan</u>		
Créances clients	4	
Dettes fournisseurs	64	
<u>Compte de résultat</u>		
Achats	100	
Ventes	55	

IX

**RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Kindy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

L'information sectorielle requise par IAS 14 n'est pas présentée. Comme indiqué dans la note 3.16 « Information sectorielle », la société ne souhaite pas communiquer ces informations sectorielles compte tenu des marchés fortement concurrentiels sur lesquels évolue le Groupe.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 aux états financiers « Bases de préparation des états financiers » qui expose l'incertitude sur la continuité de l'exploitation et les raisons pour lesquelles les comptes consolidés ont été néanmoins arrêtés par votre Directoire selon le principe de continuité de l'exploitation.

2 - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, auxquelles nous avons procédé dans ce contexte.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés selon les modalités décrites dans les notes aux états financiers 3.8 et 6 « Note sur le bilan consolidé ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. A ce titre, nous avons également procédé à la comparaison des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ainsi qu'à l'examen des procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 30 octobre 2009

Bois Guillaume, le 30 octobre 2009

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

X

**RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ENGAGEMENTS
ET CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**X – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de travail de Monsieur Joël Pétillon

- Nature et objet :

Avenant au contrat de travail, en qualité de Directeur Général, de Monsieur Joël Pétillon. Ce contrat de travail reste suspendu pendant la durée du mandat social de Monsieur Joël Pétillon.

- Modalités :

Le conseil de surveillance a décidé le 4 novembre 2008 le maintien du contrat de travail de Monsieur Joël Pétillon dont les effets restent suspendus pendant la durée de son mandat social. Ce contrat de travail prévoit, en particulier, le versement d'une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Cette indemnité de départ serait due à Monsieur Joël Pétillon en cas de rupture de son contrat de travail quelle qu'en soit la cause. Pour l'exercice 2009/2010, en cas de départ de Monsieur Joël Pétillon, l'indemnité prévue par ce contrat ne serait due que dans l'hypothèse où le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe atteindra l'équilibre. Cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une révision annuelle par les membres du conseil de surveillance sur proposition du comité des rémunérations.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :

Convention de trésorerie entre la société Kindy S.A. et les sociétés Kindy Bloquert S.A., Mariner S.A., BSS S.A.S., The Socks Legende S.A.S et GBB SAS.

**X – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS REGLEMENTEES**

- **Modalités :**

Au 30 juin 2009, avance en compte courant à votre société par la société Kindy Bloquert S.A. de €. 12 811 464 et avance en compte courant par votre société de €. 551 688 à la société Mariner, de €. 1 332 437 à la société BSS S.A.S., de €. 141 500 à la société The Socks Legende S.A.S. et de €. 1 453 258 à la société GBB S.A.S.

Facturation des intérêts au taux EONIA, soit un montant de €. 316 808 facturés par la société Kindy Bloquert S.A. et facturation par votre société d'un montant de €. 27 278 à la société BSS S.A.S., de €. 4 136 à la société Mariner S.A.S., de €. 894 à la société The Socks Legende S.A.S. et de €. 31 759 à la société GBB S.A.S.

Convention d'intégration fiscale

- **Nature et objet :**

Convention d'intégration fiscale avec les sociétés Kindy Bloquert S.A., Mariner S.A., BSS S.A.S., The Socks Legende S.A.S, GBB SAS et Sovema S.A.R.L.

- **Modalités :**

La convention d'intégration fiscale retient le principe de parfaite neutralité fiscale du régime d'intégration.

Convention de prestations de services

- **Nature et objet :**

Convention de prestations de services, notamment sur le plan administratif comptable juridique et fiscal, avec les sociétés Kindy Bloquert S.A., Mariner S.A., Sovema S.A.R.L., SCI Bloquert, BSS S.A.S., Baby Love S.A.S. et GBB S.A.S.

- **Modalités :**

Les modalités et les montants facturés par Kindy S.A. aux sociétés du groupe sont détaillés dans le tableau ci après :

Sociétés facturées	Modalités de la convention	Produits comptabilisés en €
Kindy Bloquert S.A. / Mariner S.A. / BSS S.A.S. / GBB S.A.S.	Refacturation des frais de Kindy S.A. aux sociétés Kindy Bloquert S.A et Mariner S.A selon la clé de répartition suivante : § 50 % proportionnellement à leur chiffre d'affaires hors groupe respectif § 50 % proportionnellement à leur effectif total respectif	1 003 300 (Kindy Bloquert S.A.) 637 000 (Mariner S.A.) 68 400 (BSS S.A.S.) 341 000 (GBB S.A.S.)
Sovema S.A.R.L	Forfait	2 574
SCI Bloquert	Forfait	1 526

***X – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS REGLEMENTEES***

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 30 octobre 2009

Bois Guillaume, le 30 octobre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XI

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Kindy S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce

**XI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Kindy S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

**XI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

Autres informations

Par ailleurs, nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 30 octobre 2009

Bois Guillaume, le 30 octobre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XII

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE
CAPITAL PAR ANNULATION D’ACTIONS**

**XII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D’ACTIONS**

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d’actions

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Kindy S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 30 octobre 2009

Bois Guillaume, le 30 octobre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XIII

**COMPTES SOCIAUX
KINDY SA
AU 30/06/2009¹**

¹ Les comptes font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes figurant en page 120 de ce présent document

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA AU 30/06/2009

KINDY SA

A – BILAN ACTIF au 30 juin 2009 en euros

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>30/06/2009</i>	<i>30/06/2008</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	24 000	24 000		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	71 777	69 084	2 693	6 956
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	43 787 536	24 442 034	19 345 501	19 363 501
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	91		91	91
Autres immobilisations financières	159 264	130 256	29 008	37 870
AC IF IMMOBILISE	44 042 668	24 665 374	19 377 294	19 408 419
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	265 738		265 738	777 746
Autres créances	4 249 009	1 962 928	2 286 081	2 436 330
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	32 703		32 703	17 888
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 867		19 867	31 082
AC IF CIRCULANT	4 567 317	1 962 928	2 604 389	3 263 045
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	48 609 985	26 628 302	21 981 683	22 671 464

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA AU 30/06/2009

KINDY SA

B – Compte de résultat au 30 juin 2009 en euros

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>30/06/2009</i>	<i>30/06/2008</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 085 800		2 085 800	2 131 100
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 085 800		2 085 800	2 131 100
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			309 231	12 354
Autres produits			2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 395 033	2 143 456
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			673 479	684 945
Impôts, taxes et versements assimilés			72 257	59 086
Salaires et traitements			779 418	835 313
Charges sociales			348 377	366 799
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 132	5 515
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				294 216
Dotations aux provisions			15 215	11 833
Autres charges			1	12 902
CHARGES D'EXPLOITATION			1 894 879	2 270 608
RESULTAT D'EXPLOITATION			500 154	(127 153)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 654 505	5 600 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			64 067	164 659
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			250 000	1 633 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 968 572	7 397 659
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 173 631	11 743 965
Intérêts et charges assimilées			483 021	5 001 755
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 656 652	16 745 720
RESULTAT FINANCIER			(1 688 080)	(9 348 062)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(1 187 926)	(9 475 214)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	30/06/2009	30/06/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 300
Produits exceptionnels sur opérations en capital	180 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	779 000	17 692
PRODUITS EXCEPTIONNELS	959 000	20 992
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 372	199 529
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	250 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	11 159	796 692
CHARGES EXCEPTIONNELLES	263 531	996 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL	695 469	(975 229)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(258 068)	(284 463)
TOTAL DES PRODUITS	5 322 605	9 562 106
TOTAL DES CHARGES	5 556 994	19 728 086
BENEFICE OU PERTE	(234 389)	(10 165 980)

C – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30/06/2009

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Sauf avis contraire, tous les chiffres sont en milliers d'euros.

1.1 Evénements principaux de l'exercice.

La société Mariner, dont le Groupe Kindy détient 100% du capital, a cédé son fonds de commerce en mars 2009. Le Groupe a également cédé la filiale Baby love dont elle détenait 100% des actions et dont l'activité consistait en la fabrication et commercialisation de chaussons pour enfants.

Le Groupe a également souscrit 100% du capital de la société «The Socks Legende » dont l'activité consiste en la commercialisation de chaussettes fabriquées sous licence DIM.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le financement du groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédit renouvelés annuellement par billets trimestriels (s'élevant à 3.350 K€ à la clôture de l'exercice). Le non-renouvellement de ces lignes et de ces autorisations ferait peser potentiellement une incertitude sur la continuité de d'exploitation du groupe.

Néanmoins, il convient de préciser que les premières échéances trimestrielles de l'exercice 2009/2010 ont été renouvelées par les banques jusqu'en septembre 2010. En outre, un emprunt à moyen terme de 1.500 K€ a également été octroyé au Groupe pour le financement du début d'activité de « The Socks Legende ». Compte tenu de tout ce qui précède les comptes ont donc été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1. Tableau des immobilisations

	Valeurs brute au 30/06/2008	Augmentation	Diminution	Valeurs brute au 30/06/2009
Immobilisations incorporelles	24	-	-	24
Marque Stern	24			24
Immobilisation corporelles	70	2	-	72
Installations tech, matériel et outillage	31			31
Matériel de bureau et informatique	39	2		41
Immobilisations financières	42 158	2 039	250	43 947
Participations	42 000	2 037	250	43 787
Autres immobilisations financières	158	2		160
TOTAL IMMOBILISATIONS	42 252	2 041	250	44 043

2.2 Tableau des amortissements sur actifs immobilisés.

	Montant des amortissements au 30/06/2008	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements au 30/06/2009
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	63	6	-	69
Agencements	27	3		30
Matériel de bureau et informatique	36	3		39
TOTAL AMORTISSEMENTS	63	6	-	69

2.3 Tableau des provisions sur actifs immobilisés

	Montant des provisions au 30/06/2008	Augmentation	Diminution	Montant des provisions au 30/06/2009
Immobilisations incorporelles	24	-	-	24
Marque Stern	24			24
Immobilisation financières	22 756	2 066	250	24 572
Titres Kindy Bloquet	8 650	1 270		9 920
Titres Mariner	13 697			13 697
Titres BSS	40			40
Titres Kindy Asia				-
Titres Baby love	250		250	-
Titres GBB		785		785
Actions propres	119	11		130
TOTAL PROVISIONS	22 780	2 066	250	24 596

2.4 Tableau des autres provisions

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA AU 30/06/2009

	Montant des provisions au 30/06/2008	Augmentation	Diminution	Montant des provisions au 30/06/2009
Provisions pour risques et charges	870	283	779	374
Autres provisions pour risques (1)	779	268	779	268
Provision pour pensions et médailles du travail	91	15		106
Dépréciation de l'actif circulant	1 406	851	294	1 963
Comptes clients	294		294	-
Comptes courants Groupe (2)	1 112	851		1 963
TOTAL PROVISIONS	2 276	1 134	1 073	2 337

(1) Du fait de la situation nette négative de la filiale Mariner, une provision pour risque de 258 K€ a été constituée pour la part de l'actif net négatif excédent le compte courant que Kindy détient sur Mariner.

(2) Les dépréciations de compte courant concernent Mariner (551 K€), Baby Love (89 K€) et BSS (211 K€).

2.5 Etat des échéances des créances

CREANCES	Montant brut	A 1 ans au plus	A plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>	159	5	154
Prêts			
Autres immobilisations financières	159	5	154
<u>Autres créances de l'actif circulant</u>	4 515	625	3 890
Clients et comptes rattachés	266	266	
Créances fiscales et sociales	114	114	
Groupe et associés	3 890		3 890
Débiteurs divers	245	245	
Charges constatées d'avance	20	20	-
TOTAL CREANCES	4 694	650	4 044

2.6 Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut	A 1 ans au plus	A plus d'un an
<u>DETTES FINANCIERES</u>	1 610	849	761
Emprunts auprès des ets de crédit	1 566	805	761
Soldes créditeurs de banque	44	44	
<u>AUTRES DETTES</u>	14 804	1 451	13 353
Dettes fournisseurs	225	225	
Dettes fiscales et sociales	587	587	
Groupe et associés	13 353		13 353
Autres dettes	639	639	
Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL DETTES	16 414	2 300	14 114

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.7.2 Marque

La marque « STEM » (24 K€) est totalement dépréciée du fait de sa non-utilisation.

2.8 Immobilisations corporelles

2.8.1 Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.8.2 Amortissements

L'amortissement est calculé sur la durée de consommation des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif. Les durées estimées sont principalement les suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	%	Mode
Matériel de bureau, et informatique	3	50	Dégressif
Mobilier de bureau	10	10	Linéaire
Agencements	10	10	Linéaire

2.8.3 Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou la valeur d'usage) de l'actif est estimée.

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée.

2.9 Immobilisations financières

• **Titres de filiales et participations**

Tableau des filiales et participations :

	Capital	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable		Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes reçus par les sociétés du groupe
				des titres détenus				
				Brute	Nette			
Filiales (+50%)								
- KINDY BLOQUERT	5684	12788	99.25	27 883	17 962	27816	517	1501
- MARINER	800	-809	99.99	13 697	0	6826	-3361	
- BSS	40	-745	100	40	0	2215	-133	
- KINDY ASIA	1	536	51	1	1	678	206	154
- GBB	2100	1245	100	2100	1315	11386	-869	
- THE SOCKS LEGENDE	37	-251	100	37	37	0	-288	
Participation (de 10 à 50%)								
- Socks office	16	31	28,5	30	30	96	1	

• **Evaluation**

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

Concernant les titres KINDY BLOQUERT, la valeur d'utilité a été calculée à partir de l'actif net de la filiale au 30 juin, corrigé de la valeur de la marque « Kindy » ainsi que des plus values latentes afférentes au patrimoine immobilier.

La valeur de ces marques est rapprochée chaque année

- de la moyenne des 10 derniers exercices d'une redevance théorique correspondant à 10% du chiffre d'affaires réalisé sous les marques KINDY
- de la moyenne glissante des trois dernières années de charges de publicité, multipliée par 4.

Concernant les titres Mariner et GBB, la valeur d'utilité a été calculé à partir de l'actif net de la filiale au 30 juin.

Compte tenu de ce qui précède, une dépréciation de 1.270 K€ (Kindy Bloquert) et 785 K€ (GBB) ont été comptabilisées pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'utilité. De même suite à la cession des titres Baby Love, la provision pour dépréciation des titres de 250 K€ a été reprise.

• **Postes du bilan relatifs aux filiales et participation**

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	19 345	
Créances clients et comptes rattachés	265	
Autres créances	1 927	
Autres dettes	13 991	
Charges financières	317	
Produits financiers	1 904	

2.10 Créances

2.10.1 Evaluation et dépréciation

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.10.2 Classement par échéances

Cf note 2.5

2.11 Tableau de variation des capitaux propres

	juin-08	+	-	juin-09
Capital	10 424			10 424
Primes, réserves	5 675			5 675
Report à nouveau	-505	-10165		-10 670
Résultat	-10 165	10165	-235	-235
Total	5 429	0	-235	5 194

2.12 Capital

Le capital est composé de 1 303 000 actions d'un nominal de 8 euros, souscrites en totalité soit 10 424 000 euros.

2.13 Actions propres

01/07/2008	Nombre d'actions	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette	CM (€)
Titres Participations	3 661	142	120	22	5,99
Contrat liquidité	27 744	166	0	166	5,99
	31 405	308	120	188	12,80
30/06/2009					
Titres participations	3 661	142	130	12	3,10
Contrat liquidité	27 483	86	0	86	3,10
	31 144	228	130	98	5,99

2.14 Evaluation fiscale dérogatoire

- Résultat courant de l'exercice	+	(1 187)
- Impôt sur les bénéfices à 33. ^{1/3} % ⁽¹⁾	-	(395)
		<hr/>
- Résultat courant après impôt	=	(792)
- Variation des provisions réglementées		<hr/>
		<hr/>
- Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		(792)
		<hr/> <hr/>

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos

2.15 Provisions pour risques et charges

Cf tableau 2.3 et 2.4

- **Evaluation**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

- **Provision indemnités de départ à la retraite et médaille du travail**

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

%	06/2009	06/2008	06/2007
Taux actualisation	4.66	4.99	4.90
Taux croissance salaires	3.18	1.50	1.50

Les calculs prennent comme hypothèse un départ volontaire des salariés à partir de 60 ans, d'où l'application des charges sociales.

2.16 Dettes financières

Classement par échéance

Cf note 2.6

Depuis le 11 avril 2003, le groupe a obtenu de ses partenaires financiers, le rééchelonnement sur 8 ans de la totalité de sa dette bancaire court et moyen terme de 7,8 millions d'euros dont 4.9 millions pour la SA KINDY (solde au 30 juin 2009 de 2,1 millions d'euros dont 1,5 millions d'euros pour la SA KINDY), assorti d'une clause d'excess cash flow.

2.17 Autres dettes

Classement par échéance

Cf note 2.6

Les autres dettes sont principalement composées des comptes courant du Groupe.

2.18 Charges à payer

	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs : factures non parvenues	28
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sociales	189
Dettes fiscales	14
Autres dettes	891
TOTAL	1 127

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par marché géographique est la suivante :

	France	Export	Total
Biens			0
Services	2085		2 085
Total	2 085	0	2 085

Le chiffre d'affaires de la société correspond aux prestations facturées aux entités du Groupe.

3.2 Résultat Financier

Les produits financiers sont principalement composés :

- dividendes versés par les sociétés Kindy Bloquert et Euro China Socks pour 1.655 K €,
- d'intérêts sur comptes courants 64 K€,
- de la reprise pour provision pour dépréciation des titres de participations Baby Love pour 250 K€.

Les charges financières sont principalement composées de :

- la dépréciation du compte courant Mariner pour 551 K€,
- la dépréciation du compte courant BSS pour 211 K€,
- la dépréciation du compte courant Baby Love pour 88 K€,
- une provision pour risques du comblement passif Mariner (258 K€)
- la dépréciation des titres de Kindy Bloquert (1.270 K€), des titres GBB (785 K€) et des actions propres (10 K€),
- d'intérêts sur emprunts (77 K€) et sur comptes courants (317 K€),
- d'une perte sur le contrat de liquidité pour 89 K€.

3.3 Résultat exceptionnel

Cession des titres Baby Love	+ 180
Reprise provision sortie intégration Mariner	+ 779
Valeur comptable titres cédés Baby Love	- 250
Autres charges exceptionnelles	- 2
Provision risque pénalités fiscales	- 11

Résultat exceptionnel + 696

3.4 Impôt

3.4.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-1187	953
Impôts : - au taux de 33, ¹ / ₃ % - sur PLVT	395	-395
Résultat après impôts	-792	558

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature entre résultat courant et résultat exceptionnel.

3.4.2 Intégration fiscale

La société fait partie du groupe intégré dont la société mère est KINDY S.A.

-
- La convention d'intégration fiscale fait application du principe de neutralité fiscale du régime d'intégration.
-
- Le produit net d'impôt de 258 K€ correspond à un produit d'intégration fiscale.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Evènement postérieur à la clôture

Néant.

4.2 Identité de la société mère consolidante

Kindy S.A. est la société mère consolidante du groupe Kindy.

4.3 Rémunération des dirigeants

La société n'a pas procédé au titre de l'exercice 2008/2009 à la distribution de jetons de présence. L'ensemble des rémunérations allouées aux membres du directoire est de 346 K€.

4.4 Effectifs

Effectif	30/06/2009	30/06/2008
Cadres	7	6
TOTAL	6	8

4.5 Engagements hors bilan

En K€	Au 30/06/09
Engagements donnés :	
Dettes garanties par sûretés réelles (1)	1 587
Nantissement sur la marque KINDY	1 440
Engagements reçus :	
Emprunts accordés par des établissements de crédit, Mais non utilisés à la date d'arrêté	0

(1) Les sûretés réelles correspondent au nantissement de la totalité des titres MARINER .

La société n'a pas d'autre engagement hors bilan

XIV

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX
DE KINDY SA
AU 30/06/2009**

**XIV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA AU 30/06/2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Kindy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
-

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe « principes, règles et méthodes comptables » qui expose l'incertitude sur la continuité de l'exploitation et les raisons pour lesquelles les comptes sociaux ont été néanmoins arrêtés par votre Directoire selon le principe de continuité de l'exploitation.

2- Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Règles et principes comptables

La note 2.9 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 30 octobre 2009

Bois Guillaume, le 30 octobre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XV

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

**XV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 10 424 000 € à 5 212 000 €.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 9 novembre 2009 Bois Guillaume, le 9 novembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XVI

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN EPARGNE ENTREPRISE

*XVI – Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital
Avec suppression du droit préférentiel de souscription
Réservée aux adhérents d'un plan épargne entreprise*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés et dirigeants de la société, adhérents d'un PEE, pour un montant maximum de 3% du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimerons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 9 novembre 2009

Bois Guillaume, le 9 novembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XVII

Rapport des commissaires aux comptes sur l’émission d’action ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital prévues aux résolutions 15, 16, 17, 18, 19 de l’assemblée générale mixte du 16 décembre 2009

*XVII – Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires
Et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital*

Prévues aux résolutions 15, 16, 17, 18 et 19 de l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (15^e résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (16^{ième} résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce,
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (17^{ième} résolution) par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (19^{ième} résolution), dans la limite de 10% du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 6 millions d'euros au titre des 15^{ième}, 16^{ième} et 17^{ième} résolutions. Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises ne pourra excéder 10 millions d'euros pour les 15^{ième}, 16^{ième} et 17^{ième} résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 3 résolutions ci-dessus pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 18^{ième} résolution.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

*XVII – Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires
Et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital*

Prévues aux résolutions 15, 16, 17, 18 et 19 de l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2009

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire au titre des 16^{ième} et 17^{ième} résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 15^{ième}, 18^{ième} et 19^{ième} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 16^{ième} et 17^{ième} résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 9 novembre 2009 Bois Guillaume, le 9 novembre 2009

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XVIII

**RESOLUTIONS VOTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16
DECEMBRE 2009**

XIX – PERSONNES RESPONSABLES

Les résolutions suivantes ont été votées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2009 :

1. A Caractère Ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte de 3.651.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 234.389 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 27.355 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire décide d'affecter la perte de 234.389 euros au poste report à nouveau qui passe ainsi de (10.670.781) euros à (10.905.170) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	<u>Revenus éligibles à la réfaction</u>		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 juin 2006	256.668 €		
30 juin 2007	-		
30 juin 2008	-		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution – Imputation des pertes sur les différents postes de réserve

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'imputer le report à nouveau débiteur figurant au bilan de l'exercice clos le 30 juin 2009, majoré de la perte de l'exercice, sur les postes suivants :

- « autres réserves » à concurrence de	2.949.057,77 euros
- « réserves statutaires » à concurrence de	1.687.116,27 euros
- « prime d'émission » à concurrence de	40.860,82 euros
- « réserve légale » à concurrence de	998.400,00 euros

Le report à nouveau débiteur de l'exercice clos le 30 juin 2009, majoré de la perte de l'exercice clos le 30 juin 2009 est ainsi ramené de (10.905.170,42) euros à (5.229.735,56 euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité, 700 actions ayant voté contre par correspondances et les actionnaires intéressés s'étant abstenus.

Sixième Résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Joël PETILLON

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Joël PETILLON, Président du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à la majorité, 700 actions ayant voté contre par correspondances et les actionnaires intéressés s'étant abstenus.

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 années arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice écoulé :

- **Mr Hubert PERRIN**

Né le 31 mars 1944 à Saint Dié (88)

Demeurant à NIMES (30900), 12 rue Paul Soleillet

Monsieur Hubert PERRIN exerce en outre les mandats suivants :

§ Membre du conseil de surveillance :

- de la société SIGNAUX GIROD – société cotée compartiment C
- de la société CONVERGIE / ANTYCIP

§ Président de l'association CERTIMECA

§ Membre du Conseil de la Fondation reconnue d'utilité publique EJP

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur PERRIN s'étant abstenu.

Huitième résolution – Jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à dix huit mille (18.000) euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KINDY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale du 16 décembre 2009 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 563 600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à la majorité, un actionnaire ayant voté contre par correspondance pour 700 voix.

2. A caractère extraordinaire

Dixième résolution – Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne au Directoire, l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 16 décembre 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution – Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce

Après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, l'assemblée générale délibérant par application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2009, approuvé par la deuxième résolution à caractère ordinaire de la présente assemblée générale, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas prononcer la dissolution de la société.

Cette résolution est adoptée à la majorité, 700 actions ayant voté contre par correspondance.

Douzième résolution – Réduction de capital par imputation des pertes

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide de réduire le capital social de 5.212.000 euros pour le ramener de 10.424.000 euros à 5.212.000 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels de l'exercice dûment approuvés.

A la suite de cette réduction de capital, le poste « report à nouveau » est ainsi ramené de (5.229.735,56 euros) à (17.735,56 euros).

L'assemblée générale décide de réaliser la réduction du capital ci-dessus décrite par réduction de la valeur nominale des actions de huit euros (8 €) à quatre euros (4 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution – Modification corrélative des statuts

L'assemblée générale décide, compte tenu de l'adoption des résolutions précédentes, de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

XIX – PERSONNES RESPONSABLES

Le capital social est fixé à la CINQ MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE euros (5.212.000 €).

Il est divisé en UN MILLION TROIS CENT TROIS MILLE (1.303.000) actions ordinaires de QUATRE euros (4 €) chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième Résolution - Constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'assemblée générale, constate qu'en raison de la résorption des pertes du fait de la réduction du capital décidée par la douzième résolution, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires ¹

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Directoire sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 10.000.000 euros.

4. En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
 - a. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés

¹ Précisions : Avec maintien du droit préférentiel de souscription permettant aux actionnaires, aux détenteurs et aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription de souscrire à titre irréductible

XIX –PERSONNES RESPONSABLES

suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits
5. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public ¹

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission ² soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
2. Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
4. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 euros.
5. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution.
6. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 10.000.000 euros.

¹ Cf article L.225-136-1 du code de commerce

² Le prix d'émission des titres nouveaux sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%. Toutefois, dans la limite de 10% du capital social par an, l'assemblée générale extraordinaire pourra autoriser le directoire à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle déterminera au vu d'un rapport du directoire et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIX – PERSONNES RESPONSABLES

7. Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la quinzième résolution.
8. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
9. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.
10. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Directoire disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
11. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
12. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution est adoptée à la majorité, 1.210 voix contre dont 700 par correspondance.

Dix-septième résolution – Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé ^{1 2}

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière;

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement

¹ Cf article L.225-136-3 du code de commerce

² Le prix d'émission des titres nouveaux sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%. Toutefois, dans la limite de 10% du capital social par an, l'assemblée générale extraordinaire pourra autoriser le directoire à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle déterminera au vu d'un rapport du directoire et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIX – PERSONNES RESPONSABLES

plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6 000 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution.
Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la quinzième résolution.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution est adoptée à la majorité, 700 voix s'étant exprimées contre par correspondance.

Dix-huitième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des quinzième, seizième et dix-septième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dix-neuvième résolution – Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour

XIX – PERSONNES RESPONSABLES

de la présente Assemblée.

3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d’être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d’augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Directoire, aux fins de procéder à l’approbation de l’évaluation des apports, de décider l’augmentation de capital en résultant, d’en constater la réalisation, d’imputer le cas échéant sur la prime d’apport l’ensemble des frais et droits occasionnés par l’augmentation de capital, de prélever sur la prime d’apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

Vingtième résolution - Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Directoire, s’il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l’émission d’actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l’attribution gratuite d’actions ordinaires ou d’autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l’article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d’augmentation de capital.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d’indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l’action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l’augmentation de capital et à l’émission d’actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

Vingt et unième résolution - Formalités

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

XIX

PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations et réserves suivantes :

- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2009 figurant en page 94 de ce présent document contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IAS 14 et des observations sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation.
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2008 figurant en page 160 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IAS 14 et des observations sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation et sur l'impact de la cession future de l'activité Mariner,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2007 figurant en page 158 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IAS 14 et une observation sur les corrections d'erreurs,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Kindy S.A. au 30 juin 2009 (en page 120 de ce présent document) contient une observation sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation.

Le Président du Directoire,

Joël PETILLON

XX

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

A - COMMISSAIRES AUX COMPTES

1-1 Commissaires aux comptes titulaires

- ☐ Société KPMG SA¹
2, bis rue de Villiers
92300 LEVALLOIS PERRET

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

- ☐ Cabinet Opus 3.14²
1091, chemin de Cleres
76230 BOIS GUILLAUME

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

1-2 Commissaires aux comptes suppléants

- ☐ Monsieur Gérard Gaultry
1 Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

- ☐ Monsieur Christophe Hamel
7, rue Jacques Monod – Parc de la Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

¹ Société KPMG représentée par Monsieur Simon Lubais

² Cabinet Opus 3.14 représenté par Monsieur Levasseur Alexis

XX – CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

B- Honoraires des commissaires aux comptes

	2008/2009				2007/2008			
	KPMG S.A.		Opus 3.14		KPMG S.A.		Vincent d'aubreby	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification	136	100%	16	100%	120	100%	19	100%
Missions accessoires	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	136	100%	16	100%	120	100%	19	100%

XXI

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**

1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

- DENOMINATION SOCIALE
KINDY S.A.
- SIEGE SOCIAL
36, rue des bonnetiers – 60220 MOLIENS
- DATE DE CREATION DE LA SOCIETE
10 juin 1992
- FORME JURIDIQUE :
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur et par les statuts.
- DUREE
La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
379 402 191 RCS BEAUVAIS
CODE APE : 741J
ACTIVITE : Prise de participation dans toutes sociétés.
- EVOLUTION DU CAPITAL
1992 : Création de la société au capital de 9.146.941 euros (60.000.000 francs)
1992 : Augmentation de capital de 365.877 euros (2.400.000 francs)
2002 : Augmentation de capital par incorporation de réserves de 471.182 euros
2006 : Augmentation de capital de 312.000 euros
2007 : Augmentation de capital de 128.000 euros

2-LES STATUTS

A - Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- La propriété d'actions de la société « KINDY BLOQUERT » représentant la majorité du capital et des droits de vote de cette société, ainsi que la gestion des droits de toute nature attachés à ces actions.
- L'achat, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières émises par la société « KINDY BLOQUERT » et par toute société directement ou indirectement contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 et L233-4 du code de commerce,

XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La prise de participations de façon directe ou indirecte, et par quelque moyen que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières, françaises ou étrangères,
- Toutes actions de direction, d'animation ou de gestion dans toutes sociétés, entreprises ou opérations civiles ou commerciales, françaises ou étrangères,
- L'exercice de toutes activités se rapportant directement aux sociétés du groupe KINDY.

Elle peut à cet effet, tant en France qu'à l'étranger :

- Réaliser ces opérations soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, au courtage ou à la commission,
- Et d'une façon générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles de faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes morales ou physiques, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

B- Affectation des résultats (article 23 des statuts)

L'exercice social commence le PREMIER JUILLET (1er juillet) et se termine le TRENTE JUIN (30 juin) de chaque année.

A la clôture de chaque exercice, le Directoire établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé, assorti des observations du Conseil de Surveillance.

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé:

-les sommes à porter en réserve par application de la loi ou les statuts et, en particulier, 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;

-les sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire juge utile d'affecter à toutes les réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

C- Assemblée générale (article 22 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès.

Elles représentent l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Elles sont réunies au siège ou en autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance, ou en son absence par le Vice-président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées Générales.

L'Assemblée aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende une option entre le paiement en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la loi.

D- Forme et transmission des actions (article 8 des statuts)

A compter de l'introduction en Bourse et sous condition suspensive de la réalisation de celle-ci, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires.

Elles se transmettent par virement de compte à compte.

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres (SICOVAM) des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, dans le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Chaque actionnaire, venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 3% du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint.

XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant comme en diminuant, un nouveau seuil de 3%.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

E- Droits et obligations attachés aux actions (article 9 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'Article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la société, les actionnaires ayant à faire, en ce cas, leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

3-AUTODETENTION ET RACHATS D' ACTIONS

A-Programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 16 décembre 2009

L'assemblée générale du 16 décembre 2009 a autorisé le directoire, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 130.300 actions.

XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KINDY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale du 16 décembre 2009 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 563 600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

B-Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

L'assemblée générale du 16 décembre 2009 :

1- donne au Directoire, l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de

XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

l'article L.225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2 - Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 16 décembre 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;

3 - Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4-INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/244 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2006/2007 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 79 à 107 et 158 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- les comptes consolidés de l'exercice 2007/2008 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 108 à 130 et 160 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe sur l'exercice 2007/2008, présentée page 20 à 24 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- les comptes annuels de la Société Kindy pour l'exercice 2007/2008 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 180 à 192 et 194 à 195 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006/2007, figurant en pages 168 à 169 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007/2008, figurant en pages 165 à 166 du document de référence 2007/2008 déposé à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054.

5- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers de KINDY S.A. pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 36, rue des bonnetiers, 60220 MOLIENS.

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site Internet www.kindy.fr

XXII

**TABLEAU
DE
CONCORDANCE**

XXII – TABLEAU DE CONCORDANCE

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004		Rapport Kindy Titre ou emplacement correspondant	Page
1	Personnes responsables	19 - Personnes responsables	140
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	20 - Commissaires aux comptes	141
2.2	Démission des contrôleurs légaux	Non applicable	-
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	1-3 Le compte de résultat	6
	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	1-2 Le bilan	5
3.2	intermédiaires	Non applicable	-
4	Facteurs de risque	2-10 Facteurs de risques	17
5	Information sur Kindy		
5.1	Histoire et évolution de la société	2-2 L'historique de la société	12
5.2	Investissements	2-13-2 Les investissements	25
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	2-3 Commentaires sur les activités du groupe	13
6.2	Principaux marchés	2-3 Commentaires sur les activités du groupe	13
6.3	Evénements exceptionnels	2-4 Faits marquants pour le groupe	14
7	Organigramme		
7.1	Description du groupe	2-1 Périmètre du groupe consolidé	10
7.2	Liste des filiales de l'émetteur	2-1 Périmètre du groupe consolidé	10
		6-2 Propriétés immobilières, usines & équipements	55
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	2-13-2 Le bilan	23
9.2	Résultat d'exploitation	2-13-1 Le compte de résultat	22
10	Trésorerie et capitaux	2-13-2 Le bilan	23
11	Recherche et développement, brevets et licences	2-16 Activités en matière de recherche et développement	26
12	Information sur les tendances	2-14 Avenir du groupe	25
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	Non applicable	-
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance	4-1 Les mandataires de la société Kindy SA	36
15	Rémunérations et avantages	4-2 La rémunération des mandataires 4-5 Rémunérations des mandataires (AFEP)	37 39
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	7-1 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil de surveillance	57
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	5-1 Politique de recrutement	42
17.2	Participation et stock-options	Non applicable	-
17.3	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3-5 Etat de la participation des salariés	33
18	Principaux actionnaires	3-1 L'actionnariat	32
19	Opérations avec les apparentés	8-8-3 Transactions avec les parties liées	92
20	Informations financières		
20.1	Informations financières historiques	8- Comptes consolidés	64
20.2	Informations financières pro forma	Non applicable	-
20.3	Etats financiers	8- Comptes consolidés	64
		11- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	94
20.4	Vérification des informations financières historiques	Non applicable	-
20.5	Dates des dernières informations financières	Non applicable	-
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	-
20.7	Politique de distribution des dividendes	2-17-5 Politique de distribution de dividendes	28
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2-11-3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
20.9	Changements significatifs de la situation financière	2-15 Evenements postérieurs à la clôture de l'exercice	26

XXII – TABLEAU DE CONCORDANCE

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004	Rapport Kindy Titre ou emplacement correspondant	Page
21 Informations complémentaires		
21.1 Capital social		
21.1.1 Capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions : autorisées, émises et totalement libérées, émises et non totalement libérées, val nominale, rapprochement actions en circulation ouverture-clôture	3 Le capital social	31
21.1.2 Nature et nombre actions non représentatives du capital.	Non applicable	
21.1.3 nombre, valeur comptable, actions détenues par l'émetteur.	3-1 Le capital social	32
21.1.4 Valeurs Mobilières convertibles, échangeables, assorties de BSA, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	Non applicable	
21.1.5 [capital autorisé non émis = Délégations conférées au Directoire]	18 - Texte des résolutions votées à l'assemblée générale du 16 décembre 2009	135
21.1.6 Description options et accords conditionnels et inconditionnels sur le capital des filiales.	Non applicable	
21.1.7 Historique du capital social.	21-1 Informations sur l'émetteur	144
21.2 Acte constitutif et statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur et description dans les statuts	21-2 Les statuts	144
21.2.2 Résumé de toute disposition relative aux membres des organes (charte, règlement intérieur...)	Non applicable	
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions / chaque catégorie d'actions	21-2-E Droits et obligations attachés aux actions	147
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires;	Non applicable	
21.2.5 Modalités de convocation AGO et AGE	21-2-C Assemblées générales	146
21.2.6 Description de toute disposition pouvant retarder, différer, ou empêcher un changement de contrôle.	Non applicable	
21.2.7 Seuils à déclarer, au titre de toute disposition.	21-2-D Forme et transmissions des actions	146
21.2.8 Conditions de modification du capital (au-delà des dispositions réglementaires)	21-3 Autodétention et rachat d'actions	147
22 Contrats importants	2-4 Faits marquants de l'exercice	14
23 Informations provenant de tiers	Non applicable	-
24 Documents accessibles au public	21-5 Documents accessibles au public	149
25 Informations sur les participations	8-5 Périmètre de consolidation	77